



BILAN À MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL DU SCOT DES VOSGES CENTRALES 2020-2026

Septembre 2024



1. INTRODUCTION GENERALE.....	4
1.1. Un PCAET, c'est quoi ?	4
1.2. Rappel du cadre légal	4
1.3. Contexte historique du PCAET du territoire des Vosges Centrales	4
1.4. Un PCAET articulé avec la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique	5
1.4.1. Historique de la démarche pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal.....	7
1.4.2. Historique de la démarche pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	7
1.5. Contexte territorial de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.....	7
1.6. Contexte territorial de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire ..	8
1.7. Rappel des objectifs du PCAET	9
2. MÉTHODOLOGIE	10
3. CHIFFRES CLÉS CLIMAT-AIR-ENERGIE	11
3.1. Profil énergétique territorial en 2021 (mise à jour)	11
3.1.1. Bilan global des consommations énergétiques par secteur d'activité	11
3.1.2. Bilan global des consommations énergétiques par énergie.....	12
3.1.3. Tendance d'évolution de la consommation énergétique du territoire	13
3.1.4. Facture énergétique.....	14
3.1.5. Bilan global des productions énergétiques renouvelables	15
3.1.6. Autonomie énergétique territoriale	17
3.2. Profil climatique territorial en 2021 (mise à jour)	18
3.2.1. Rappel des notions climatiques	18
3.2.2. Émissions de gaz à effet de serre (GES) - Répartition par secteur d'activité.....	19
3.2.3. Evolution des émissions de GES 1990-2021	20
3.2.4. Tendance d'évolution des émissions de GES du territoire.....	20
3.2.5. Pollution atmosphérique.....	21
3.2.6. Tendance d'évolution des émissions de polluants atmosphérique du territoire	21
3.3. Séquestration carbone	22
3.3.1. Rappel des notions	22
3.3.2. Stock et flux de carbone du territoire.....	22
4. GOUVERNANCE ET PILOTAGE.....	25
4.1. Organisation	25

4.2. Participation des ateliers	25
4.3. Évènements participatifs	26
5. ÉVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS	27
5.1. Évaluation globale	27
5.2. Évaluation par axe	28
6. CONCLUSION.....	35
6.1. Bilan	35
6.2. Leviers et freins	35
6.3. Piste de progrès	36
7. DÉFIS POUR LA PROCHAINE RÉVISION	36
8. PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION ET ANTICIPATION	37
9. ANNEXES.....	39
9.1. Annexe 1 : Glossaire.....	39
9.2. Annexe 2 : Reporting qualité de l'air.....	40
9.3. Annexe 3 : Mise à jour du plan d'action	53

1. INTRODUCTION GENERALE

1.1. Un PCAET, c'est quoi ?

Un PCAET, Plan Climat Air Énergie Territorial, est un projet territorial de développement durable à la fois stratégique et opérationnel qui prend en compte les problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Et le développement des énergies renouvelables.

1.2. Rappel du cadre légal

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 prévoit une évaluation à mi-parcours du PCAET qui doit être réalisée au bout de trois ans. Cette évaluation doit être qualitative et quantitative. Elle doit permettre de mieux appréhender les ressorts de l'intervention publique, rendre compte des résultats et améliorer l'existant dans la durée. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. Le bilan à mi-parcours est avant tout un exercice à l'intention de la collectivité elle-même et ne fait pas l'objet d'un retour de la part de l'Etat.

1.3. Contexte historique du PCAET du territoire des Vosges Centrales

En 2009, le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales s'est engagé de façon volontaire dans la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), qui s'est prolongé en 2015 par le programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé le rôle des intercommunalités en confiant la mise en place des PCAET aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

En 2018, comme le permet la réglementation (cf. article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015), le Syndicat Mixte du SCoT s'est vu confier par la Communauté d'Agglomération d'Épinal (démarche obligatoire) et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire (démarche volontaire) la compétence d'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Climat Territorial (PCAET).

La procédure de révision du Plan Climat a été engagée en 2019.

En 2021, la Communauté d'Agglomération d'Épinal a adopté le PCAET en conseil communautaire le 12 avril et le 13 avril pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire. Le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales l'a adopté le 29 septembre 2021.

Après trois années de mise en œuvre, le bilan à mi-parcours du PCAET permet de faire un point sur l'avancement des actions. Il permet de mettre en évidence l'implication globale des deux collectivités dans la politique de la transition énergétique et écologique et de qualité de l'air, et d'impulser les réflexions pour l'avenir. Le bilan est aussi l'occasion de réaliser une première évaluation de la démarche et de ses résultats au regard des objectifs votés par les élus du territoire

Au cours de ces trois premières années d'exécution, des actions complémentaires ont vu le jour dans le cadre des axes stratégiques de la politique climat du territoire. Ces nouvelles actions ont été intégrées dans le Plan Climat.

Pour rappel le PCAET comprend 34 mesures et est composé de 69 actions articulées autour de 5 grands axes stratégiques :

- Axe 1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique
- Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire
- Axe 3 : Un urbanisme et bâtiment durables
- Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets)
- Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous

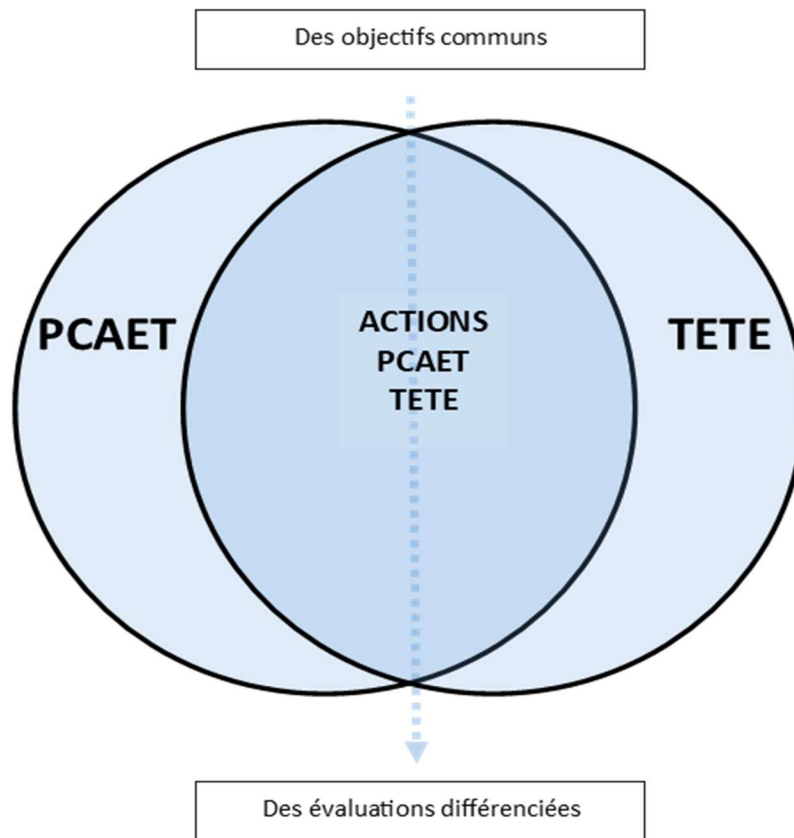
1.4. Un PCAET articulé avec la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique

La Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Mirecourt-Dompaire sont engagées dans une démarche volontaire et ambitieuse d'évaluation de leur politique climat-air-énergie selon un référentiel exigeant. Cette démarche d'excellence permet la labélisation des stratégies et des programmes d'actions des collectivités. En 2021, la démarche a changé de nom, passant de Cit'ergie à Territoire Engagé pour la Transition Écologique avec deux volets et deux référentiels : Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire. En 2024, l'ADEME a entrepris une fusion des référentiels.

Le PCAET et Territoire Engagé pour la Transition Écologique sont des démarches qui s'articulent entre elles. En effet, le PCAET permet de définir une stratégie et des ambitions pour un territoire avec un programme d'actions communes et Territoire Engagé pour la Transition Écologique permet d'affiner ce plan d'actions par la collectivité, de démontrer la progression de la collectivité à travers un label et d'être accompagné dans le suivi.

Articulation des démarches :

Démarche	Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)	Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE)
Obligation	Obligatoire - Loi de la Transition énergétique de 2015	Démarche volontaire
Échelle	Syndicat Mixte du SCOT	EPCI
Objectifs	Réduction des émissions de GES, augmentation des énergies renouvelables, efficacité énergétique, séquestration carbone et adaptation au changement climatique (études et diagnostics)	Certification des collectivités pour leur engagement dans la transition écologique. Le programme permet aux collectivités d'agir concrètement sur : - La performance énergétique des bâtiments - La mobilité durable - Les énergies alternatives aux énergies fossiles - La réduction, la collecte et la valorisation des déchets - La politique d'achats responsables et durables...
Suivi	Évaluation continue, bilans à mi-parcours et final, enquêtes publiques.	État des lieux de la collectivités, évaluation annuelle, audit externe, conseils et accompagnement, mise en œuvre des actions d'amélioration
Vérification	Élaboration d'un rapport intermédiaire à 3 ans et d'un rapport final à 6 ans	Contrôles réguliers par l'ADEME, rapports de performance, renouvellement de la certification par la commission nationale du label.



Les deux démarches doivent faire l'objet d'évaluations différentes :

- Le label Territoire Engagé pour la Transition Écologique se renouvelle tous les 4 ans
- Le PCAET fait l'objet d'une évaluation réglementaire tous les 6 ans, avec un bilan au bout de 3 ans de mise en œuvre

Les informations obtenues dans le cadre de la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique ont permis d'alimenter ce rapport d'évaluation à mi-parcours (suivi annuel, actions de gouvernance et de pilotage, suivi des indicateurs territoriaux). Toutefois, il a été nécessaire de réaliser des compléments :

- Réaliser une mise à jour des données du territoire et une analyse par axes et par objectifs du PCAET,
- Procéder à une analyse croisée entre suivi des actions, mise en œuvre et évolutions des indicateurs,
- Mettre en place un dispositif d'évaluation partagé : intégrant un dispositif de concertations associant élus, services et partenaires,
- Rédiger un rapport d'évaluation reprenant les niveaux d'avancement des actions et le suivi des indicateurs territoriaux.

1.4.1. Historique de la démarche pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal

En 2018, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans la démarche Cit'Ergie (devenue Territoire Engagé pour la Transition Ecologique), conjointement avec la ville d'Épinal. L'état des lieux initial a permis d'atteindre le premier niveau « en processus » en affichant un niveau atteint de 26% d'actions réalisées pour 4% d'actions programmées.

Après quatre années de mise en place du dispositif, la collectivité a déposé une demande de labélisation auprès de la Commission Nationale du Label en janvier 2022. En effet, l'actualisation de l'état des lieux a montré un score de 39% d'actions réalisées et de 12% d'actions programmées.

En juin 2022, la Commission Nationale du Label a labélisé l'Agglomération d'Épinal comme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique « 2 étoiles » pour le volet climat-air-énergie et « 1 étoile » pour le volet économie circulaire.

1.4.2. Historique de la démarche pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire

En 2023, la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire s'est engagée dans la démarche Territoire Engagée pour la Transition Ecologique pour les domaines Climat Air Energie et Economie Circulaire.

En 2024, la collectivité a atteint un score de :

- 36% d'actions réalisées et 25% d'actions programmées sur le volet CAE.
- 26% d'actions réalisées et 16% d'actions programmées sur le volet ECi.

Compte tenu des résultats obtenus, la CCMD souhaite s'engager dans la phase de labellisation dans le but d'accroître la visibilité des actions menées.

1.5. Contexte territorial de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

La Communauté d'Agglomération a récemment élaboré et/ou mis à jour plusieurs documents de planification territoriale structurants dans les domaines de ses compétences et présentant les plus forts enjeux en termes de transition écologique :

- Un Projet de territoire « Horizon 2030 », adopté en juin 2022,
- Un engagement dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique sur le volet Climat Air Energie depuis 2018 et 2021 sur le volet Economie Circulaire,
- Un Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en décembre 2020,
- Un Plan des Mobilités, adopté en décembre 2022,
- Un Pacte Offensive Croissance Emploi signé avec la Région Grand Est en partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers en juin 2020,
- Depuis le printemps 2021, la CAE déploie une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT),
- La stratégie communautaire d'économie circulaire, sociale et solidaire validée en décembre 2020,
- Un Contrat de Territoire Eau et Climat signé avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse en juillet 2021,
- Un Contrat Local de Santé, 2ème génération, intégrant les enjeux « santé/environnement » signé en septembre 2021,
- En Novembre 2021, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans une démarche de préservation de la biodiversité à travers deux dispositifs : « Espace Nature » porté par la Région Grand Est et par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et « Territoire Engagé pour la Nature » porté par l'OFB ; et la

mise en place d'un plan de gestion différencié de ses espaces verts et d'adaptation au changement climatique,

- Démarrage d'un Contrat d'Objectif Territorial du 01/05/2022 au 01/05/2026
- Un BEGES incluant les 3 scopes, en mars 2022 et qui devra être révisé en 2025,
- Un rapport Développement Durable édité annuellement. En 2022, ce rapport a été fusionné avec le rapport d'activités de la CA d'Epinal,
- Un engagement en 2023 dans deux dispositifs d'expérimentations de l'ADEME : TACCT (Trajectoire d'Adaptation au changement climatique des Territoires) et TRAJECTOIRE CARBONE (avec le SCoT des Vosges Centrales).
- Démarche interne « L'Agglo Baisse ses Consos », initié en 2022.

1.6. Contexte territorial de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes mène de nombreuses actions avec un impact fort en faveur de la transition écologique et énergétique telles que :

- La mise en place d'un plan de sobriété ayant permis une réduction, pondérée par la rigueur climatique, de 20% en électricité et chauffage,
- La rénovation de la piscine intercommunale et équipements sportifs (COSEC),
- La réalisation d'une étude technico-économique relative à une opération d'autoconsommation collective patrimoniale permettant d'atteindre un taux d'autoconsommation supérieur à 85% et un taux d'autoproduction proche de 25%,
- La réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la création d'un réseau de chaleur alimenté en majorité par de la biomasse et du gaz issu d'une méthanisation locale,
- L'adoption du schéma directeur cyclable en novembre 2023,
- L'engagement dans les programmes ADEME « AVELO 2 » et « Accélérateur de Transition » ayant permis le recrutement de deux chargés de missions,
- La mise en place d'un système de location d'une vingtaine de VAE,
- L'engagement actif dans le Plan Alimentaire Territorial de la plaine des Vosges passé niveau 2 en 2023, ainsi que dans l'association ECOPLAINE qui a pour missions de déployer l'Economie Circulaire et plus particulièrement l'EIT sur le territoire en fédérant les entreprises locales,
- La mise en place, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal d'un conseil aux particuliers et aux collectivités sur les questions de rénovation énergétique

La Communauté de communes souhaite poursuivre son engagement en faveur de la transition écologique notamment via :

- La réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments les plus énergivores,
- Finaliser le projet d'autoconsommation collective,
- Poursuivre l'accompagnement des communes sur le traitement et la remobilisation du foncier vacant et des friches industrielles,
- Etablir un plan de communication concernant les sujets liés à l'environnement à destination de l'ensemble des acteurs du territoire.

1.7. Rappel des objectifs du PCAET

Les objectifs du PCAET des Vosges Centrales sont les suivants :

	Année de référence	SNBC		SRADDET		PCAET	
		2030	2050	2030	2050	2030	2050
Consommation énergétique finale	2012	-20%	-50%	-29%	-55%	-35%	-54%
Couverture de la consommation par les ENR	2012	33%	90%	41%	100%	46%	100%
Emissions de GES	1990	-40%	-75%	-54%	-77%	-53%*	-70%*

*Ces objectifs chiffrés correspondent aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie. Les objectifs de réduction des émissions de CO₂ non liées à l'énergie n'ont pas été quantifiés.

Les objectifs de consommation et de production énergétiques sont alignés, voire légèrement plus ambitieux, aux objectifs du SRADDET.

Les objectifs de réduction des émissions de GES sont en deçà de ceux inscrit au SRADDET. Lors de la révision du PCAET en 2026, les écarts seront réévalués pour être conforme aux attentes des schémas supérieurs.

2. MÉTHODOLOGIE

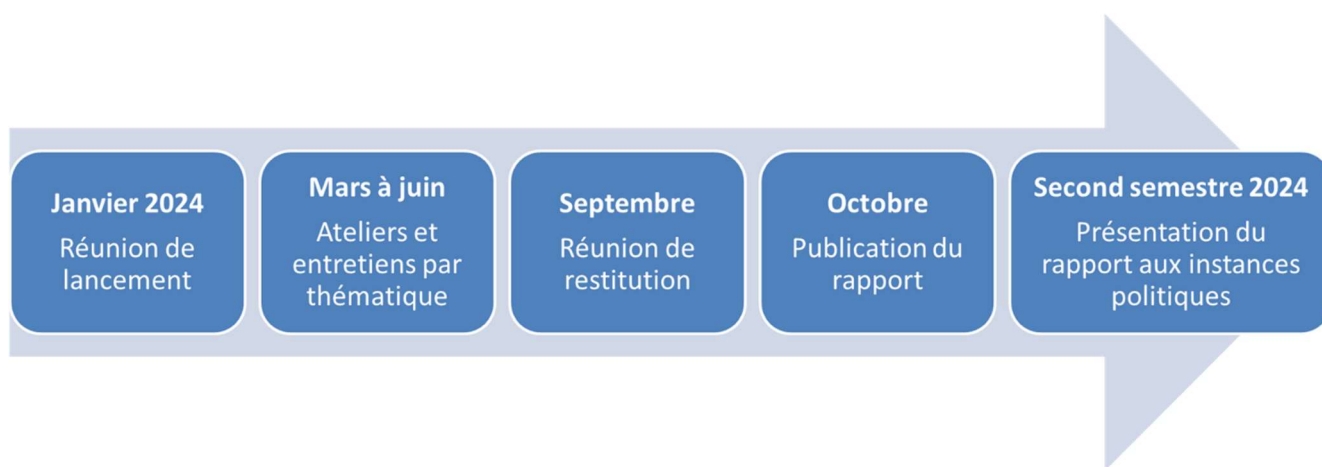
Afin de guider les collectivités dans cette évaluation à mi-parcours, les services de l'Etat préconisent de :

- Mesurer l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET,
- Évaluer le rôle du coordinateur et les modalités déployées localement pour assurer ce rôle (gouvernance),
- Partager les premières tendances observées sur le territoire, notamment en termes de réduction de GES, d'émissions de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie et de production d'EnR&R (Energies renouvelables et de récupération),
- Faire le bilan des facteurs de freins à l'action locale et recueillir les progrès réalisés sur le court terme.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du PCAET du SCoT des Vosges Centrales s'appuie sur cette méthodologie. De plus, l'évaluation à mi-parcours représente une opportunité pour le territoire pour rassembler les acteurs, actualiser le programme d'actions et prendre en compte les nouvelles prérogatives qui ont émergés depuis son approbation.

Ce bilan s'est appuyé sur les suivis annuels réalisés par le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales. Sa réalisation s'est faite en interne sur une durée d'environ 6 mois. De nombreux entretiens ont été organisés afin de faire le point sur l'avancement des différentes actions du PCAET.

Le présent document a fait l'objet d'une relecture et d'échanges avec les différents services des trois structures (Syndicat du SCoT, CA d'Épinal et CC de Mirecourt-Dompaire) ainsi qu'avec les élus des deux EPCI en charge du Développement Durable et de la Transition écologique.



3. CHIFFRES CLÉS CLIMAT-AIR-ENERGIE

3.1. Profil énergétique territorial en 2021 (mise à jour)

Les données territoriales énergétiques sont issues de l'observatoire régional, ATMO Grand Est, à l'échelle des 154 communes du SCoT des Vosges Centrales. **Les données utilisées sont issues de l'inventaire de 2023 (Invent'Air V2023) qui concerne l'année 2021.**

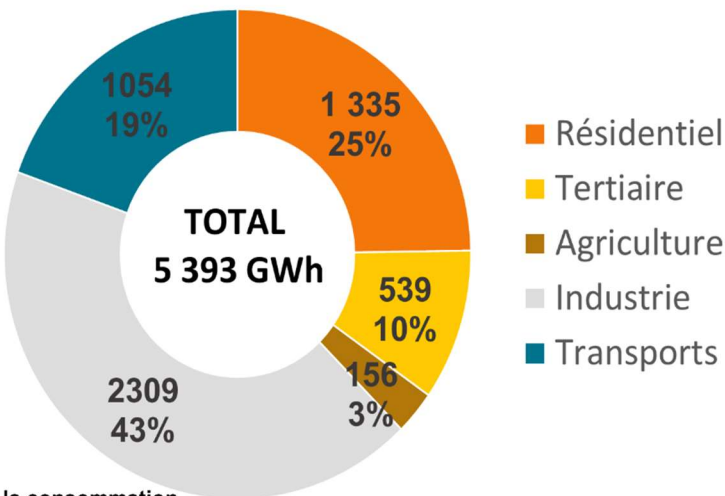
3.1.1. Bilan global des consommations énergétiques par secteur d'activité

En 2021, les consommations d'énergie du territoire sont estimées à **5 393 GWh d'énergie finale par an**. L'industrie, premier secteur consommateur, représente 43% de la consommation d'énergie finale. Le résidentiel, second secteur consommateur (25%) est suivi par le secteur des transports (19%), le secteur tertiaire (10%) et le secteur agricole (3%).

Ramené à l'habitant, la consommation d'énergie du territoire représente 42 MWh/habitant (30 MWh/habitant pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire et 44 MWh/habitant pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal) ; elle est supérieure à celles du département (40 MWh/habitant) et de la région (33 MWh/habitant).

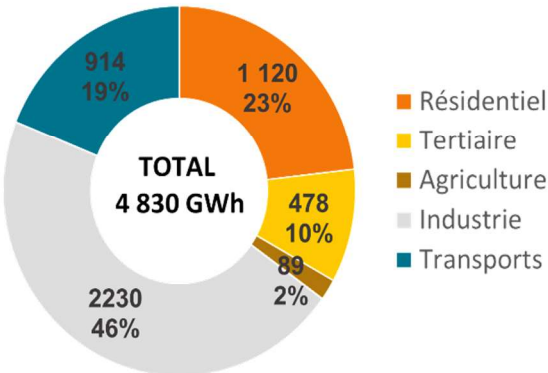
Répartition sectorielle de la consommation d'énergie finale du SCOT

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



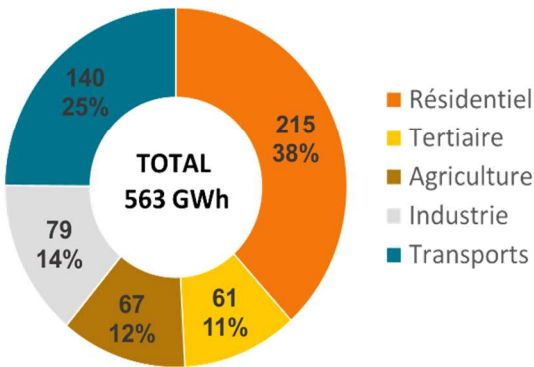
Répartition sectorielle de la consommation d'énergie finale de la CA d'Épinal

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



Répartition sectorielle de la consommation d'énergie finale de la CC de Mirecourt-Dompaire

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023

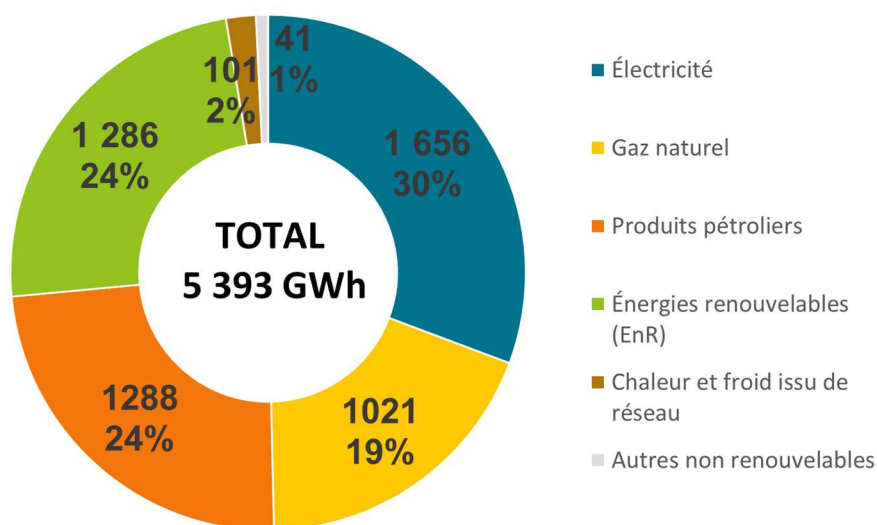


3.1.2. Bilan global des consommations énergétiques par énergie

En 2021, **les ressources fossiles** (gaz naturel et produits pétroliers, comprenant les carburants et notamment le fioul domestique) **satisfont 43% de la consommation énergétique du territoire**. Avec l'électricité ces énergies satisfont $\frac{3}{4}$ de la consommation énergétique. La consommation d'énergies renouvelables s'élève à 24%. L'électricité représente toujours la première source d'énergie consommée sur le territoire du SCoT (30%). Elle est en grande partie liée aux consommations de l'industrie et du tertiaire.

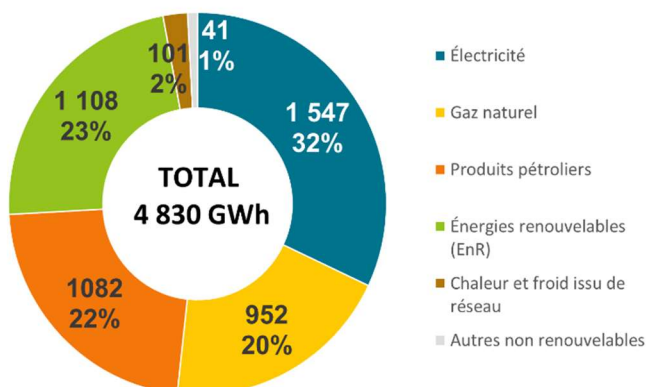
Répartition de la consommation d'énergie finale du SCoT par type d'énergie

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



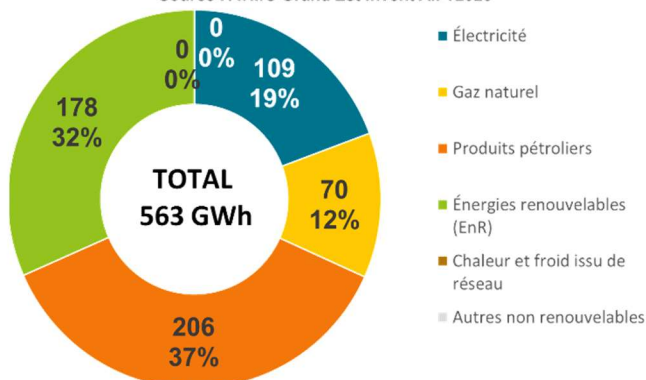
Répartition de la consommation d'énergie finale de la CA d'Épinal par type d'énergie

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



Répartition de la consommation d'énergie finale de la CC de Mirecourt-Dompaire par type d'énergie

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



Autres non renouvelables : Ordures ménagères (non renouvelable), Déchets industriels solides, Pneumatiques, Plastiques, Autres combustibles solides, Autres solvants usagés, Autres déchets liquides, Autres combustibles liquides, Gaz de cokerie, Gaz de haut fourneau, Gaz d'usine à gaz, Gaz industriel, Gaz d'aciérie, Hydrogène, Autres combustibles gazeux.

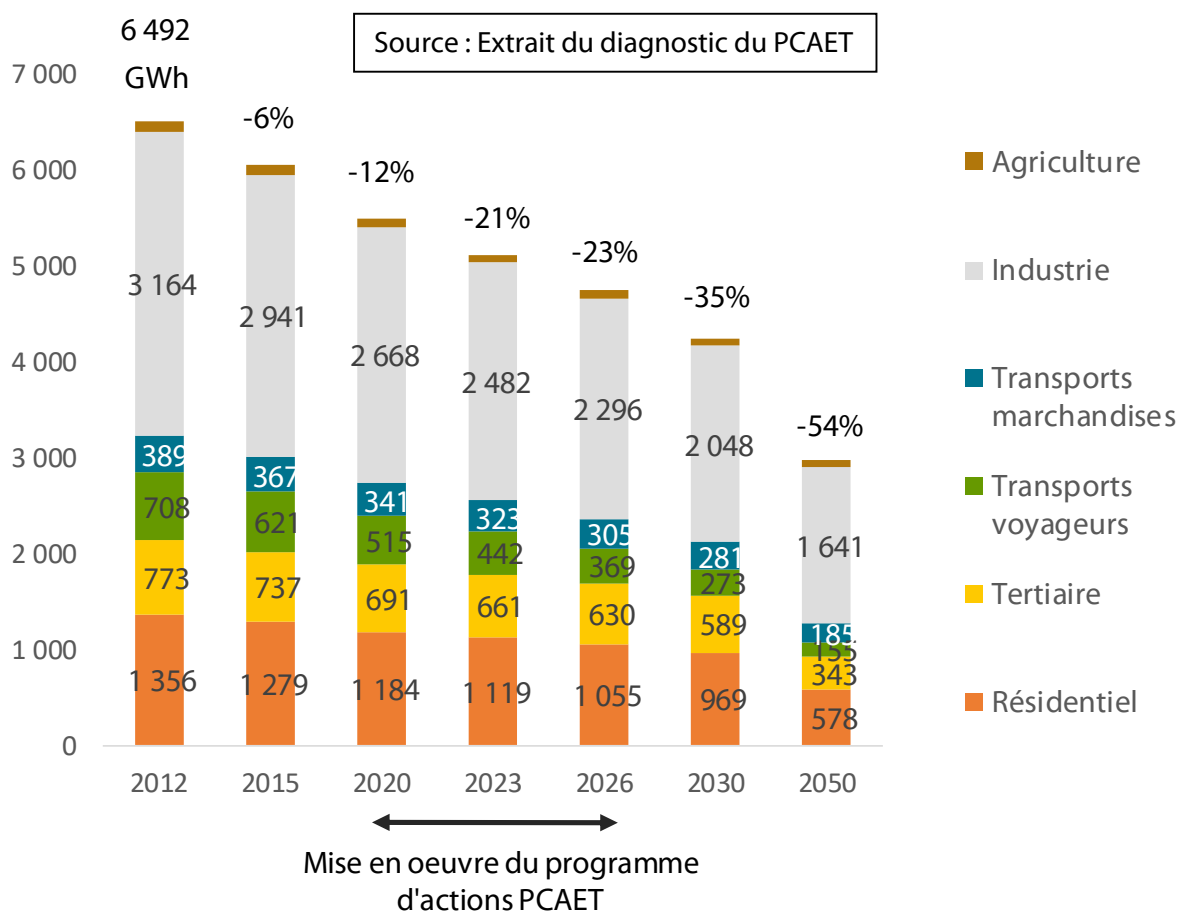
Énergies renouvelables : Miscanthus, Ordures ménagères (renouvelable), Déchets agricoles (pailles, etc.), Farines animales, Autres déchets agricoles solides, Boues d'épuration, Biocarburant gazole, Gazole non routier (GNR) - agrocarburant, Biocarburant essence, Gaz naturel - fraction biométhane, Biogaz, Gaz de décharge, Chaleur issue du solaire thermique, Chaleur issue de la géothermie, Chaleur issue de la aérothermie

3.1.3. Tendance d'évolution de la consommation énergétique du territoire

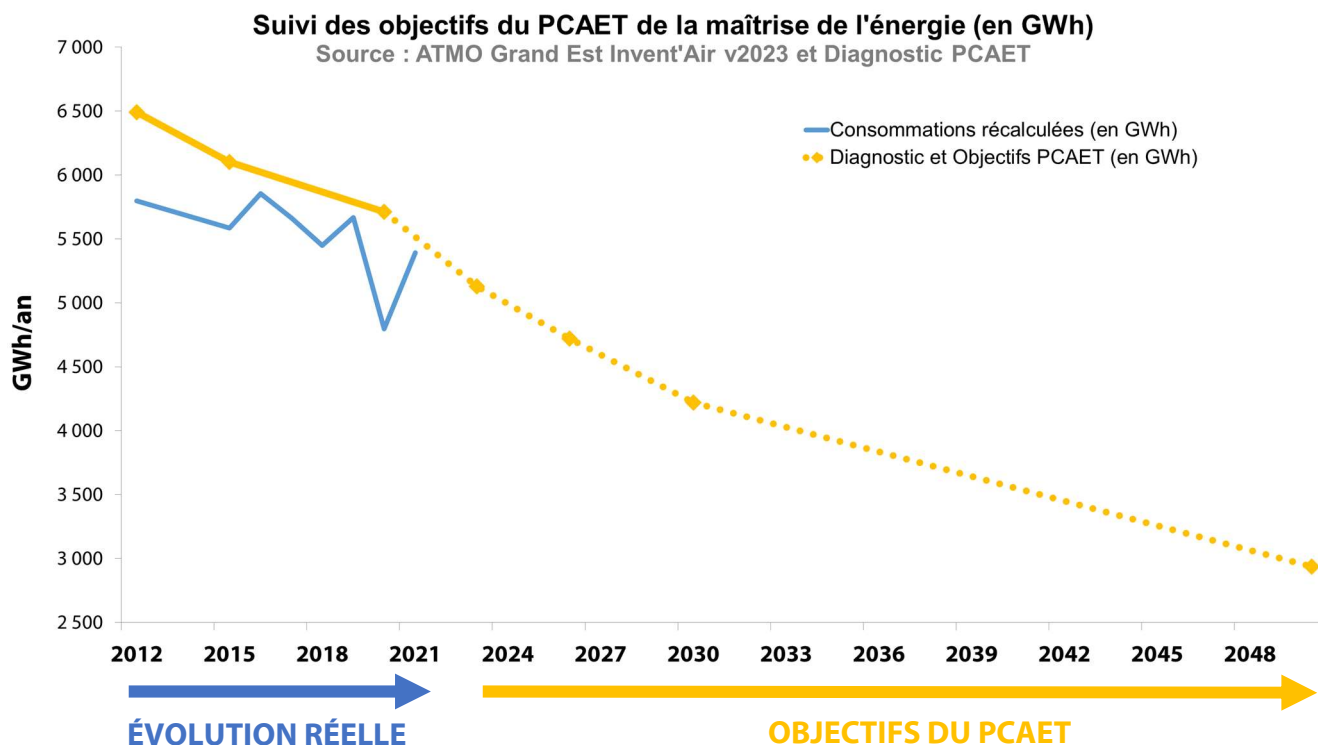
La stratégie du PCAET s'est basée sur les objectifs de réduction de consommation d'énergie définis par le SCoT correspondant une baisse de 35 % en 2030 et 54 % en 2050 par rapport à 2012.

Dans le diagnostic du PCAET, les efforts de réduction par secteur d'activité à l'horizon 2030 ont été définis à partir de la feuille de route du scénario TEPOS selon des hypothèses de scénarisation.

Trajectoire TEPOS



La stratégie du PCAET des Vosges Centrales vise une baisse des consommations de -54% entre 2012 et 2050. **Cependant les données initiales utilisées dans le diagnostic du PCAET sont nettement supérieures aux consommations réelles, actualisées par l'observatoire régional (ATMO). En effet les inventaires de données des consommations d'énergie sont mis à jour tous les ans afin de correspondre à l'état de l'art des données et méthodologies disponibles. Ainsi à chaque mise à jour, l'ensemble de l'historique est systématiquement recalculé. Ce recalcul permet d'affiner les données et les méthodologies et aussi d'assurer une homogénéité entre les résultats annuels.**



Il sera donc nécessaire, lors de la révision du PCAET en 2026, de revoir les objectifs de réduction de la consommation énergétique afin d'avoir une cohérence avec les données de consommations réelles et d'actualiser le scénario TEPOS.

Le suivi de la consommation énergétique sur le territoire des Vosges Centrales montre une diminution significative entre 2015 et 2020 mais la réduction des consommations énergétiques reste un fort enjeu pour les années à venir sur le territoire pour atteindre les objectifs.

3.1.4. Facture énergétique

En 2021, la facture énergétique moyenne des ménages atteint 3 203 € sur les Vosges Centrales. Elle est 34% supérieure à la moyenne régionale (2 395 €).

La facture énergétique s'entend comme le solde annuel des achats d'énergies finale consommée sur un même territoire, auquel on soustrait les productions d'énergies renouvelables produites localement. Le caractère « local » de la production d'énergie est important car les énergies fossiles importées ne sont pas considérées dans les recettes de la facture énergétique. Pour chaque donnée de consommation, un coût en euro (€) est attribué par secteur d'activité PCAET et par type de combustible. Pour les données de production, un prix de vente (rémunération) en € est attribué par vecteur et par sous-filière d'énergie renouvelable. Les résultats sont rapportés par sous-total des dépenses et sous-total des recettes. Le montant total de la facture énergétique territoriale correspond à la soustraction des recettes aux dépenses. Si les dépenses sont supérieures aux recettes, la facture énergétique territoriale nette est dite « déficitaire ».

». Si les recettes sont supérieures aux dépenses, alors le territoire produit plus d'énergie renouvelable qu'il ne consomme d'énergie finale. La facture nette est donc négative, elle est dite « créditrice ».

(Source ATMO, Fiche méthodologique, Facture énergétique territoriale)

3.1.5. Bilan global des productions énergétiques renouvelables

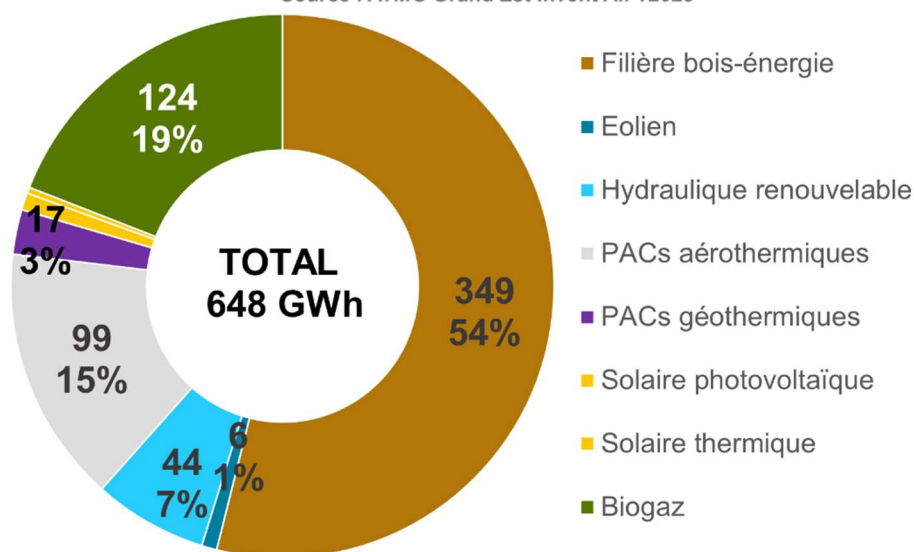
En 2021, la production d'énergie locale d'origine renouvelable s'élève à **648 GWh**, et s'appuie majoritairement sur le bois-énergie (54%).

Ramené à l'habitant, la production d'énergie du territoire représente 5 MWh/habitant (7 MWh/habitant pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire et 5 MWh/habitant pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal) ; elle est inférieure à celles du département (8 MWh/habitant) et de la région (20 MWh/habitant).

Si on comptabilise les projets de grande ampleur (parcs éolien de Madon et Moselle de 2022 et à Gruey-lès-Surance (2023) et la centrale photovoltaïque à Golbey (2021)), **la production d'énergie serait estimée à 784 GWh.**

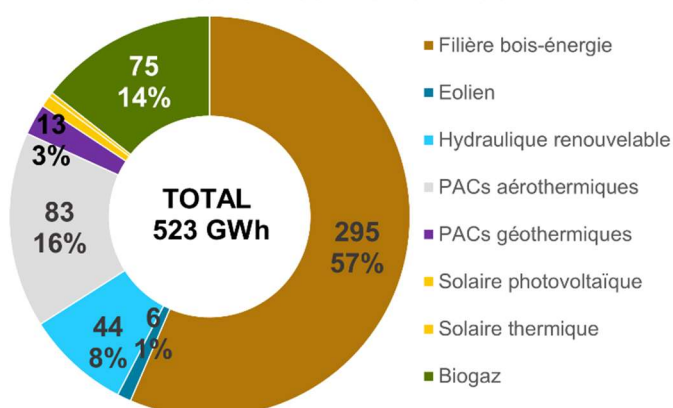
Répartition de la production d'énergie renouvelable du SCOT en 2021

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



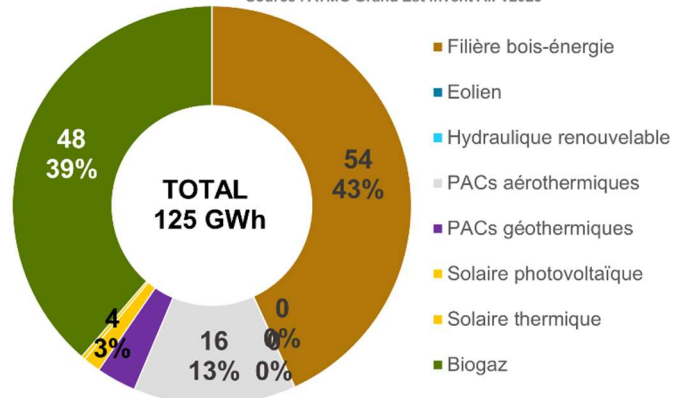
Répartition de la production d'énergie renouvelable de la CA d'Épinal en 2021

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



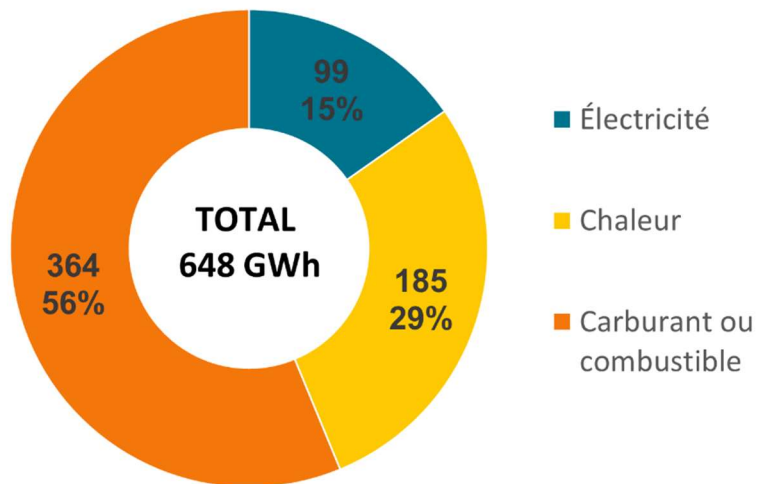
Répartition de la production d'énergie renouvelable de la CC de Mirecourt-Dompaire en 2021

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



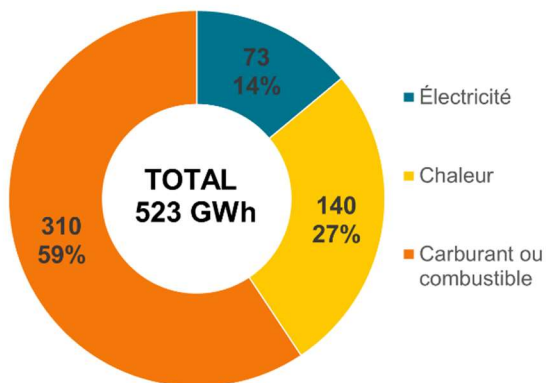
Répartition de la production d'énergie du SCoT par vecteur d'énergie en 2021

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



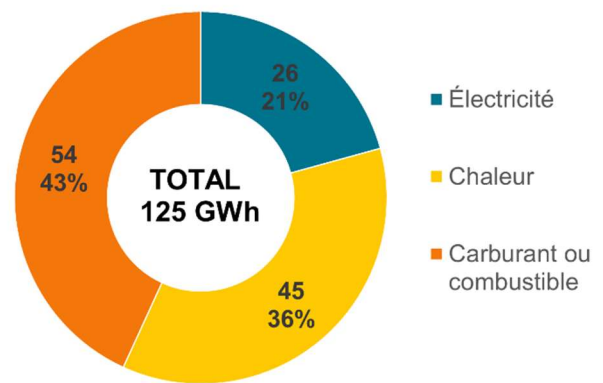
Répartition de la production d'énergie de la CA d'Épinal par vecteur d'énergie en 2021

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023



Répartition de la production d'énergie de la CC de Mirecourt-Dompaire par vecteur d'énergie en 2021

Source : ATMO Grand Est Invent'Air v2023

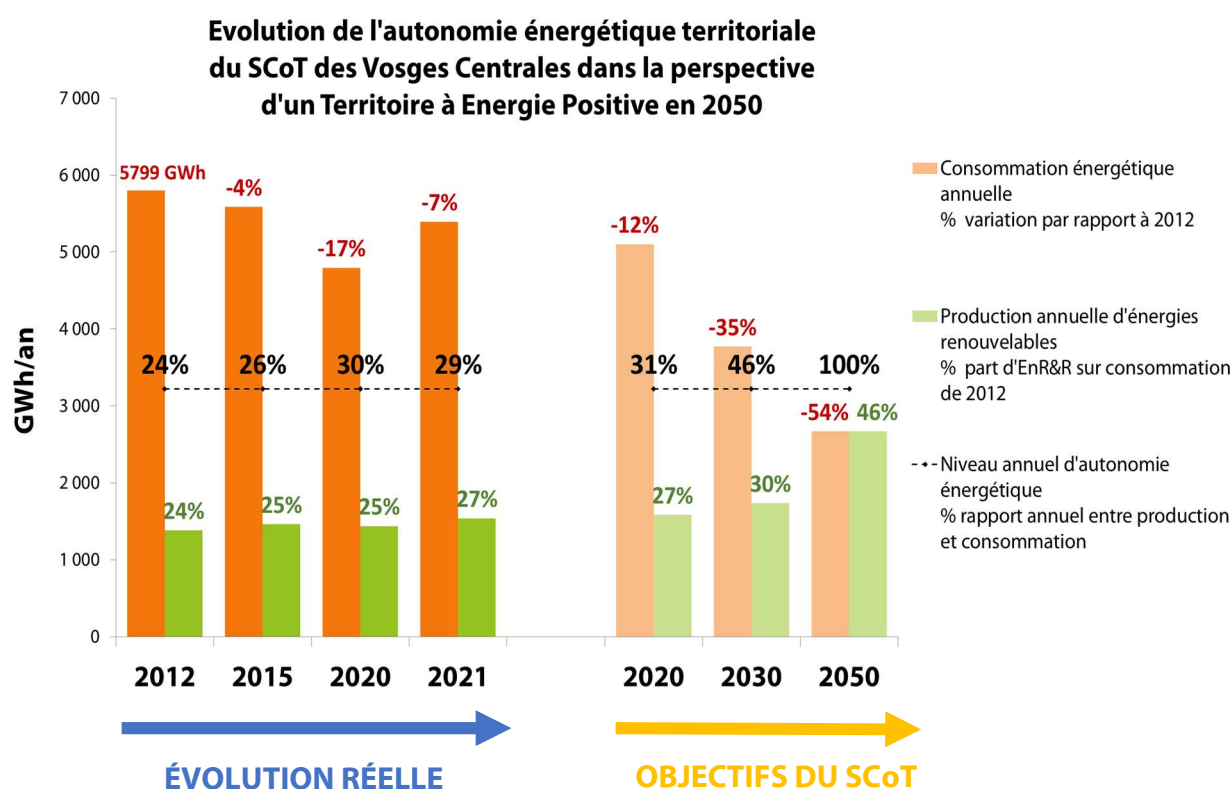


3.1.6. Autonomie énergétique territoriale

Dans le cadre du suivi annuel du SCoT, le Syndicat mesure régulièrement les évolutions conjoncturelles du territoire et la progression de la mise en œuvre du SCoT, notamment les indicateurs liés à la transition énergétique.

Le graphique ci-dessous montre le suivi de l'autonomie énergétique dans lequel l'évolution réelle et les objectifs définis dans le SCoT sont mis en parallèle.

Il est à noter que la production d'énergies renouvelables est supérieure à celle présentée dans la partie 3.1.5 en raison de données supplémentaires intégrées en interne qui font partie de la stratégie d'autonomie énergétique. En effet, l'observatoire ATMO ne prend pas en compte certaines données en raison de secret statistiques.



3.2. Profil climatique territorial en 2021 (mise à jour)

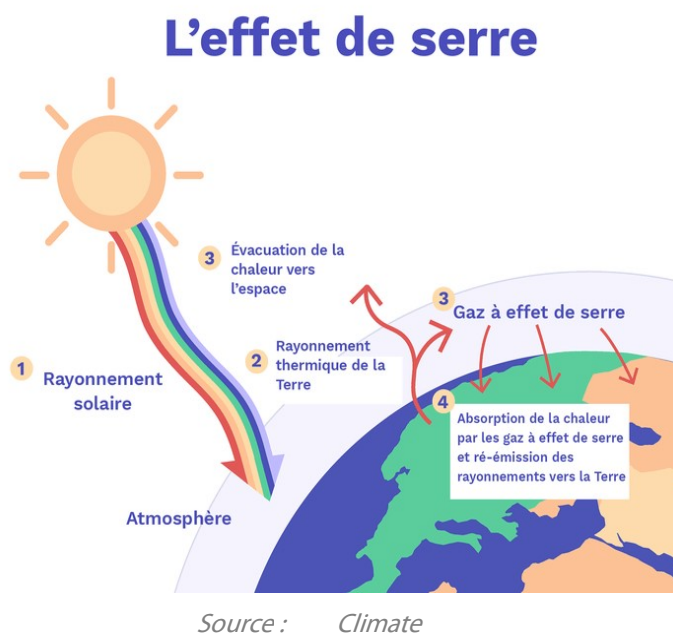
3.2.1. Rappel des notions climatiques

L'**effet de serre** est un phénomène naturel grâce auquel la température moyenne de l'air à la surface de la Terre est d'environ +15°C, en son absence la moyenne serait d'environ -18°C.

Cet effet de serre résulte de l'absorption de chaleur par la vapeur d'eau et par les nuages pour les deux tiers et de l'interaction d'un certain nombre de gaz dits gaz à effet de serre (GES) pour le tiers restant. L'origine des GES est naturelle, mais la proportion due à l'activité humaine, dite d'origine anthropique, augmente et accentue l'effet de serre et participe au réchauffement climatique.

Plus d'une trentaine des gaz à effet de serre sont recensés par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) parmi lesquels figurent :

- La vapeur d'eau (H_2O),
- Le dioxyde de carbone (CO_2),
- Le méthane (CH_4),
- L'ozone (O_3),
- Le protoxyde d'azote (N_2O),
- L'hydrofluorocarbures (HFC),
- Le perfluorocarbures (PFC),
- L'hexafluorure de soufre (SF_6).



Pour déterminer l'impact relatif de chaque gaz sur le changement climatique, les émissions sont exprimées en pouvoir de réchauffement global (PRG). Le PRG total est calculé grâce aux PRG respectifs de chaque gaz, exprimés en équivalent CO_2 .

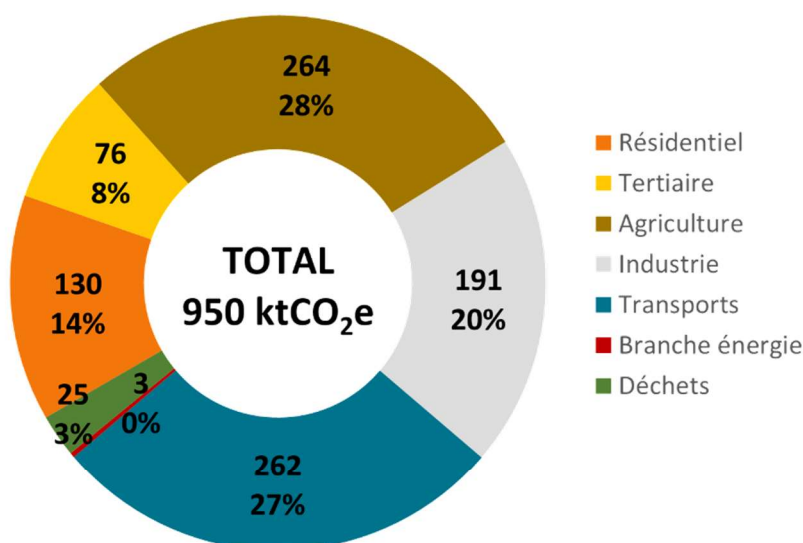
3.2.2. Émissions de gaz à effet de serre (GES) - Répartition par secteur d'activité

En 2021, les émissions de GES du territoire sont estimées à **950 kilotonnes de CO₂e**. Les secteurs de l'agriculture (28%) et des transports (27%) sont les principaux émetteurs de GES. Avec l'industrie, ils représentent près de 75 % des émissions totales.

Ramené à l'habitant, la consommation d'énergie du territoire représente 7 teqCO₂/habitant (10 teqCO₂/habitant pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire et 7 teqCO₂/habitant pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal) ; elle est inférieure à celles du département (8 teqCO₂/habitant) et de la région (8 teqCO₂/habitant).

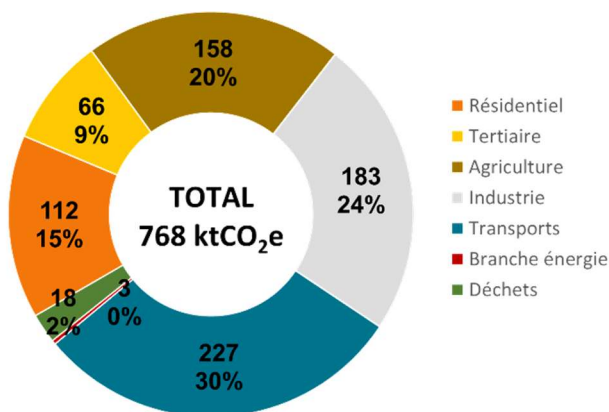
Émissions de GES totales par secteur - SCoT

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2023



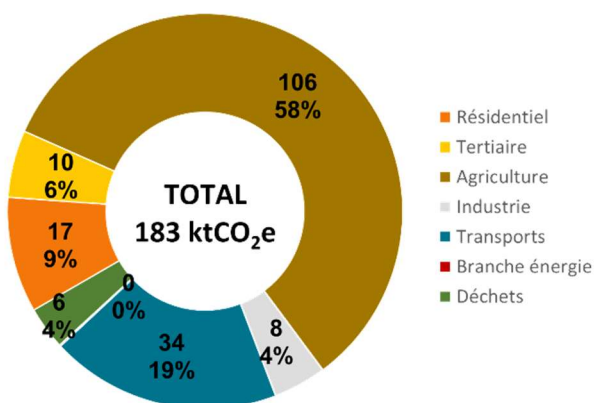
Émissions de GES totales par secteur - CA d'Épinal

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2023



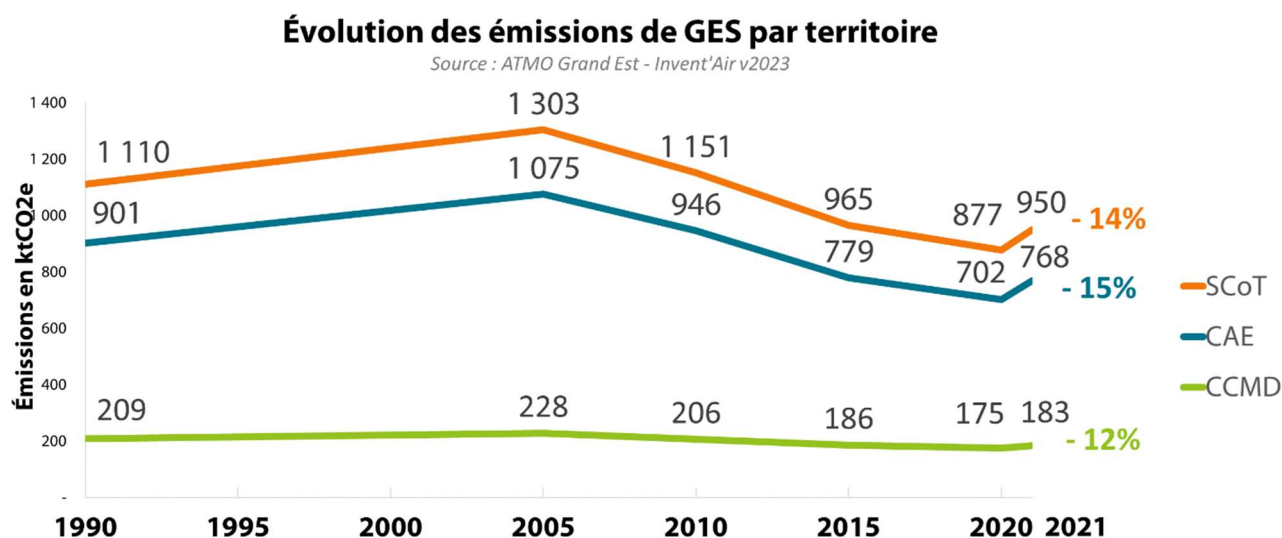
Émissions de GES totales par secteur - CC de Mirecourt-Dompaire

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2023



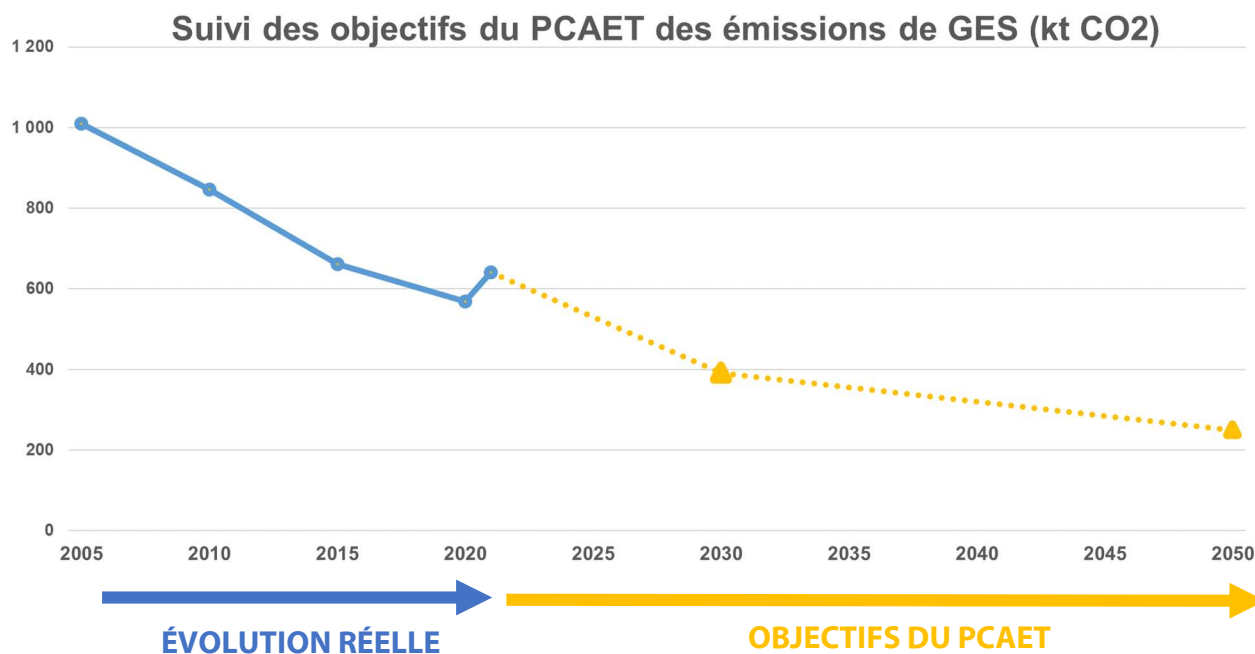
3.2.3. Evolution des émissions de GES 1990-2021

Entre 1990 et 2020, les émissions de GES ont diminué de 14%. Néanmoins, une augmentation des émissions de GES est constatée entre 2020 et 2021 atteignant le niveau de 2019 en raison de la crise sanitaire en 2020.



3.2.4. Tendance d'évolution des émissions de GES du territoire

Les objectifs du PCAET en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ne concernent que les émissions liées à l'énergie. Les objectifs de réduction des émissions de GES non liées à l'énergie n'ont pas été quantifiés.



3.2.5. Pollution atmosphérique

En 2021, les émissions en polluants atmosphériques du territoire se répartissent comme suit entre les différents secteurs d'activité (transports tout confondu) :

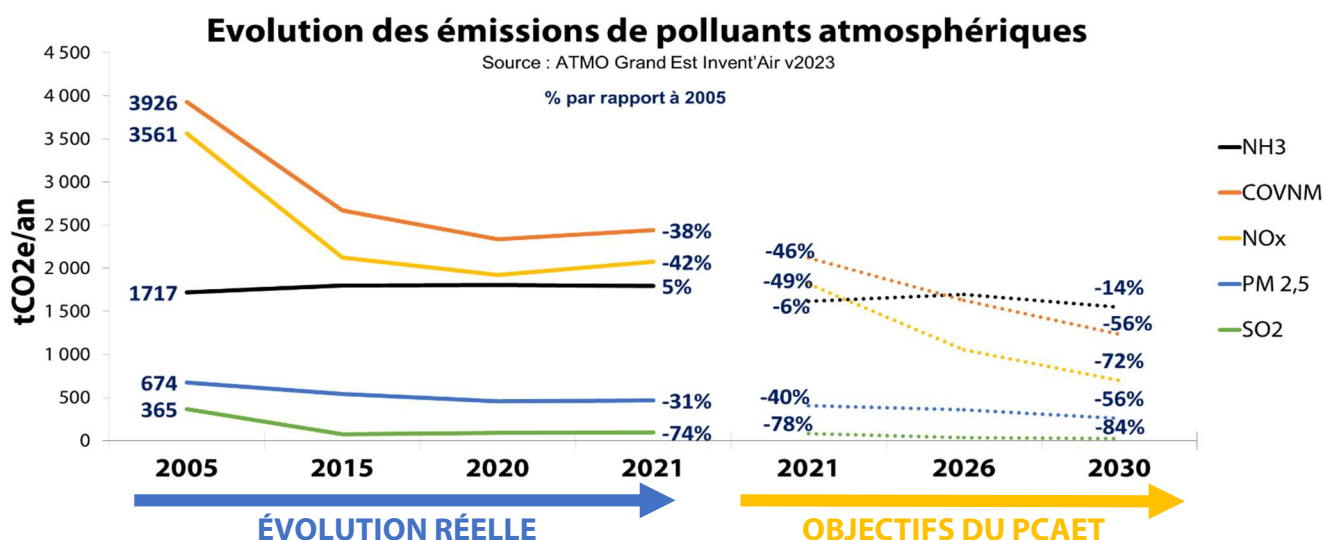
	PM 10	PM 2,5	NOx	SO2	CO	COVNM	NH3
Agriculture	33%	11%	19%	1%	4%	43%	94%
Industrie	8%	7%	35%	44%	3%	12%	0%
Résidentiel	58%	71%	8%	39%	91%	41%	6%
Tertiaire	1%	1%	4%	14%	1%	0%	0%
Transports	1%	9%	35%	2%	1%	3%	0%

En 2021, l'évolution des émissions des polluants atmosphériques par rapport à 2005 (année de référence) s'effectue comme suit entre les différents secteurs d'activité (transports tout confondu) :

	PM 10	PM 2,5	NOx	SO2	CO	COVNM	NH3
Agriculture	-7%	-33%	-38%	-96%	8%	-1%	4%
Industrie	-51%	-40%	-6%	-45%	-76%	-68%	0%
Résidentiel	-22%	-22%	-35%	-76%	-9%	-26%	33%
Tertiaire	-38%	-34%	-43%	-81%	-25%	-68%	110%
Transports	-56%	-64%	-63%	-86%	-88%	-86%	-65%

3.2.6. Tendance d'évolution des émissions de polluants atmosphérique du territoire

Pour rappel, les objectifs du PCAET en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont alignés à ceux du SRADDET pour les années 2021, 2026 et 2030. Les objectifs pour l'horizon 2050 n'ont pas été définis.



Les émissions de tous les polluants sont en baisse depuis 2005. Cependant aucun des polluants n'atteint les objectifs de réduction du PCAET. Des actions spécifiques au territoire pourraient être proposés lors de la prochaine révision du PCAET.

3.3. Séquestration carbone

Les données sont issues de l'outil ALDO.

3.3.1. Rappel des notions

La séquestration de carbone est un processus d'absorption du dioxyde de carbone (CO₂) par l'activité biologique au sein des espaces naturels terrestres et aquatiques. Ainsi, par leur capacité de stockage, les océans (phytoplancton, calcaire), les sols (matière organique, roches, sédiments) et la biosphère (forêts, cultures) contribuent à diminuer la concentration de CO₂ et jouent donc un rôle primordial de régulation du climat et des impacts des émissions de gaz à effet de serre.

Les sols, les zones humides et les forêts (y compris les produits issus du bois) stockent une grande quantité de carbone, ce sont des **réservoirs de carbone**. La quantité de carbone contenue dans ces réservoirs à un moment donné correspond aux **stocks de carbone**.

Le **flux de carbone** correspond aux échanges de carbone entre ces réservoirs et l'atmosphère. Il s'agit de la quantité de carbone qui est émise (émissions nette) ou captée et séquestrée (séquestration nette) chaque année. Le bilan des flux de carbone traduit ce déséquilibre entre les entrées de carbone (photosynthèses, apports matières organiques) et les sorties (dégradation de la biomasse etc.).

Il y a une séquestration nette ou un puits net de carbone : lorsqu'il y a une augmentation, sur le territoire, des stocks de carbone sous forme de matière organique dans les sols et les forêts (y compris produits bois).

Inversement, il y a une émission nette de CO₂ : lorsqu'il y a une réduction des stocks de carbone des sols et forêts (due à un changement d'affectation des sols qui a dégradé la teneur en carbone du sol d'origine).

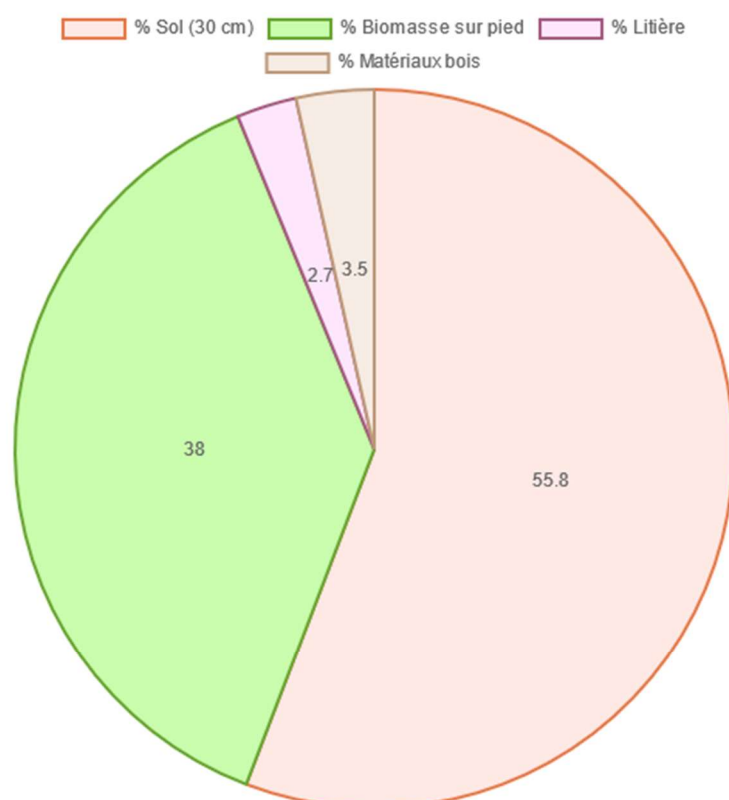
3.3.2. Stock et flux de carbone du territoire

Les 160 000 ha des Vosges Centrales se caractérisent par une forte représentation des forêts (40%), des cultures (28%) et des prairies (24%). Les espaces artificialisés occupent 6% du territoire.

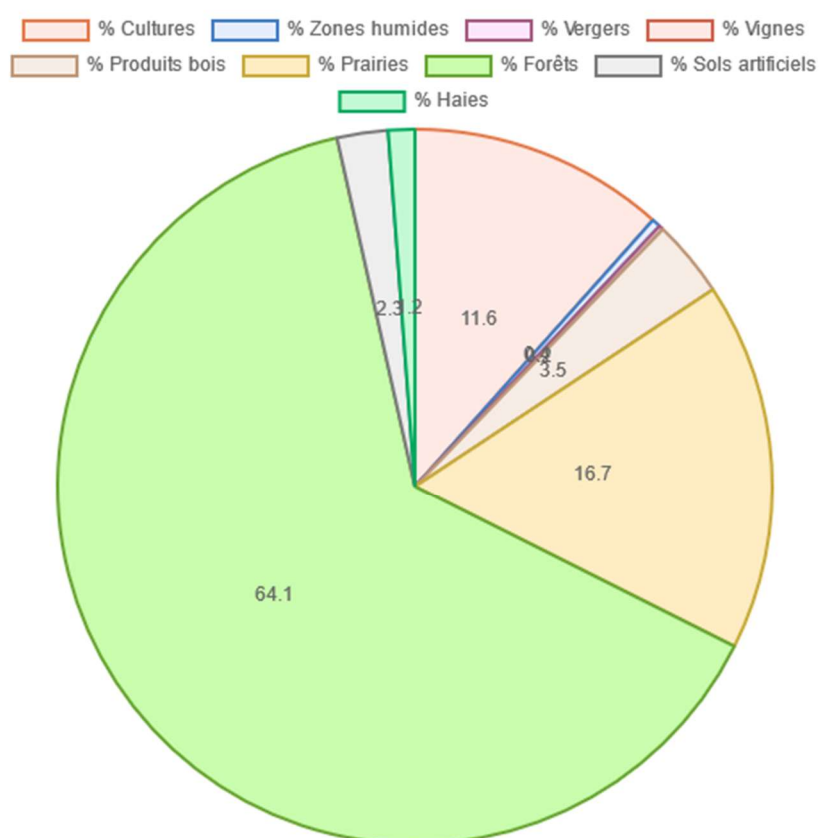
Stocks de carbone par occupation du sol

Occupation du sol	Surface (ha)	Stocks de carbone (tC)	Stocks de carbone (%)
Forêts	64 459	13 541 059	64 %
Prairies	38 956	3 533 857	17 %
Cultures	46 376	2 441 085	12 %
Sols artificiels	10 836	478 931	2 %
Zones humides	728	91 004	0 %
Vergers	764	47 341	0 %

Répartition du stock de carbone par réservoir, toutes occupations du sol confondues

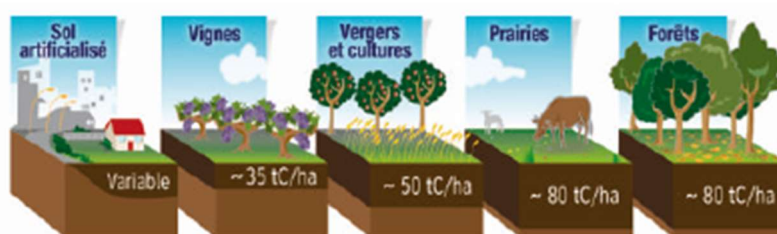


Répartition du stock de carbone par occupation du sol, tous réservoirs confondus



Les forêts et les prairies constituent des puits de carbone importants en raison de leur capacité à stocker deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère. Les sols artificialisés ne stockent qu'une quantité négligeable de carbone.

Stock de carbone dans les sols selon l'usage



Source : Ademe (valeur pour les 30 premiers cm de sol).

	Stocks de carbone (tCO ₂ eq)	Flux de carbone (tCO ₂ eq/an)*
Forêt	13 541 059	93 342
Prairies permanentes	3 533 857	
Cultures	2 441 085	-837
Sols artificiels	478 931	-784
Zones humides	91 004	-659
Vergers	47 341	
Produits bois (dont bâtiments)	743 727	9 997
Haies	249 524	
TOTAL	21 126 528	101 059

Sur le SCoT des Vosges Centrales, le stock de carbone est estimé 21 126 kteq CO₂. Or lors du diagnostic initial de 2016 ce stock était estimé à 68 077 kteq CO₂, soit une perte d'environ 70%. Cette forte baisse du stock de carbone s'explique par des facteurs liés aux changements d'utilisation des sols, aux pratiques agricoles et forestières et aussi à des phénomènes naturels et anthropiques (sécheresse, urbanisation, ...).

La séquestration nette de carbone, c'est-à-dire la quantité de CO₂ absorbée, s'élève quant à elle à 101 kilotonnes de CO₂e (280 kt CO₂e en 2016) soit 11% des émissions de gaz à effet de serre.

Il est à noter que les résultats sont en tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂) pour faciliter la comparaison avec les émissions de GES du territoire.

4. GOUVERNANCE ET PILOTAGE

La gouvernance du bilan à mi-parcours du PCAET implique une concertation entre les différentes parties prenantes, incluant les élus locaux, les services et les partenaires externes.

Cette démarche vise aussi à mobiliser ou remobiliser tous les acteurs pour garantir la cohérence et le déploiement d'une telle démarche.

4.1. Organisation

Comité de suivi : Mise en place d'un comité composé de représentants des collectivités, de l'État, des entreprises et de la société civile. Ce comité supervise l'évaluation du bilan à mi-parcours PCAET.

Deux réunions ont été programmées : une réunion de lancement en janvier 2024 et une réunion de restitution en septembre 2024.

Coordination Transversale : Assurer une coordination entre les différentes entités et services impliqués pour une mise en œuvre cohérente de bilan.

- Des échanges préalables avec les services de l'Etat (DDT) et les techniciens des collectivités
- Réalisation d'ateliers et d'entretiens thématiques avec les services des collectivités et ses principaux partenaires (cf. ci-dessous)

Transparence et Communication : Diffusion des résultats auprès du public et des parties prenantes (Conseils Communautaires, Comité Syndical) pour garantir la transparence.

4.2. Participation des ateliers

Pour réaliser cette évaluation à mi-parcours, des ateliers et des entretiens ont été effectués auprès des parties prenantes et des structures associées.

Ces entretiens thématiques ont permis de revenir sur :

- Les éléments de diagnostic et les enjeux identifiés dans le PCAET
- Le bilan des actions menées
- Le suivi des indicateurs associés
- Les pistes d'évolution et les marges de progrès

Mobilisation des acteurs en quelques chiffres :

- **20 ateliers** ou entretiens thématiques en présentiel ou en visioconférence
- **13 partenaires** (CAPEB, FFB, CA88, CD88, ENEDIS, GRDF, EcoPlaine, Epinal Habitat, SICOVAD, SICOTRAL, ...)
- **14 services** des collectivités et les élus référents (habitat, énergie, santé, eau et assainissement, déchets, développement économique, mobilités, finances...)

4.3. Évènements participatifs



Exposition Biodiversité dans le Grand Est – ouverte au grand public à la MHT du 15 mars au 15 avril 2024



Conférence sur l'autoconsommation collective à destination des élus du territoire le 11 avril 2024



Ateliers « dérèglement climatique : 1h pour comprendre les enjeux » destination des élus et des membres du conseil de développement, organisés sur les 2 EPCIs : mai et juin 2024

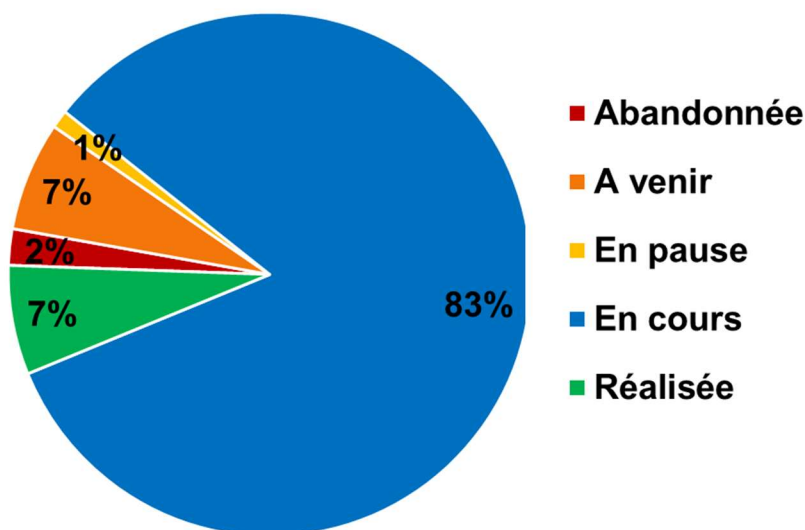
5. ÉVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

5.1. Évaluation globale

L'avancement des actions est évalué sur la nomenclature de l'Ademe (plateforme Territoire en Transition) et comprend 5 niveaux d'évaluation :

- Abandonnée : annulée
- À venir : action définie et non lancée
- En pause : action lancée mais en suspens
- En cours : action lancée ou réalisée et récurrente
- Réalisée : action terminée ou non récurrente en 2024

Statut des actions à mi-parcours



Le bilan à mi-parcours du plan d'action affiche un état des actions à 90 %, comprenant les actions en cours et les actions réalisées. Il est à souligner que le nombre d'actions abandonnées est relativement faible. Ce taux peut être jugé très satisfaisant mais il est important de souligner que l'évaluation de la mise en œuvre des actions se fait sur une base qualitative en fonction de l'avancement des actions et non sur des données quantitatives correspondant aux objectifs chiffrés.

5.2. Évaluation par axe

État d'avancement par axes stratégiques (en %)



Le bilan à mi-parcours montre des avancées notables dans la plupart des axes, avec un taux d'avancement de 59%. Cependant, des défis subsistent, notamment dans la mobilisation de certains acteurs et la coordination des actions à venir. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs à long terme fixés pour 2030 et 2050.

Fiche action	Titre de l'action	Porteur de projet	Statut de l'action	SCORE (réalisation PDCA) %
AXE1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique				
FA 1.1.1	Elaborer, mettre en œuvre et évaluer la progression du Plan Climat-Air-Energie Territorial, en synergie avec l'ensemble des politiques territoriales	CAE	En cours	80
		CCMD	En cours	50
FA 1.2.1	Présentation de l'avancement, au sein des commission concernées par le Plan Climat	CAE	En cours	70
		CCMD	En cours	70
FA 1.2.2	Définir une nouvelle structuration des moyens humains liés à l'énergie	CAE	Réalisée	100
		CCMD	Réalisée	100
FA 1.2.3	Permettre une meilleure lecture des dépenses et recettes liées à l'énergie par la mise en place d'une comptabilité analytique (fonctionnement, investissement, recettes)	CAE	En cours	60
		CCMD	En cours	100
FA 1.3.1	Structurer la stratégie de communication dédiée à l'objectif d'autonomie énergétique territoriale	CAE	En cours	50
FA 1.3.2	Mettre en place et animer des actions de sensibilisation, d'acculturation et de formation (collation de la transition énergétique, ...)	CAE	En cours	70
		CCMD	En cours	50
FA 1.3.3	Animer le "réseau Energie Vosges" et l'ouvrir à d'autres réseaux	SCoT des Vosges centrales	En cours	100

Objectifs : Renforcer la gouvernance et les capacités des collectivités pour répondre aux enjeux climatiques.

- Stratégie globale

Avancement : La mise en place d'une gouvernance adaptée aux enjeux climatiques est en grande partie réalisée. La coordination entre les services des collectivités a été renforcée pour assurer une cohérence dans la mise en œuvre des actions.

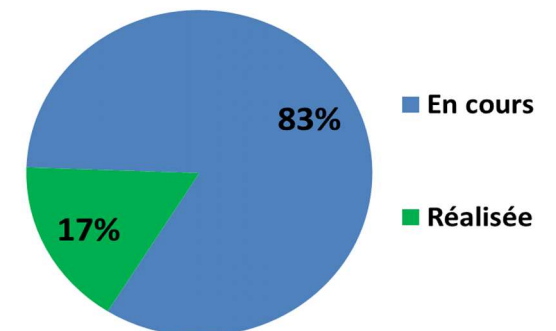
- Gouvernance et financement

Avancement : Les actions liées au suivi des politiques sont bien avancées, avec des dispositifs de suivi et d'évaluation mis en place. La plupart des actions sont terminées ou en cours de finalisation.

- Communication et concertation

Avancement : Les efforts de communication ont été intensifiés, notamment avec des ateliers et des réunions pour sensibiliser les acteurs internes et externes. Cependant, la stratégie d'une communication dédiée aux enjeux de la transition écologique doit être planifiée.

Statut des actions de l'axe 1 à mi-parcours



Fiche action	Titre de l'action	Porteur de projet	Statut de l'action	SCORE (réalisation PDCA) %
AXE 2 : Engagement de l'ensemble du territoire				
FA 2.1.1	Accompagner les bons gestes au quotidien et à la maison	CAE	En cours	50
FA 2.1.2	Sensibiliser les habitants sur une prise en compte globale de la qualité de l'air	CAE, ATMO Grand Est, MEDD	En cours	55
FA 2.1.3	Mobiliser les acteurs citoyens au niveau local	CAE	En cours	20
		CCMD	A venir	0
FA 2.1.4	Accompagner la reconversion, l'insertion professionnelle et la création d'activités liée à la transition écologique	Association Territoire Zéro Chômeur Longue Durée 88 - CAE	A venir	0
FA 2.2.1	Accompagner des opérations exemplaires de rénovation ou de construction de bâtiment en associant les artisans, les élus et les maîtres d'œuvre	CAPEB / FFB	En cours	70
FA 2.2.2	Renforcer le lien entre collectivités et établissements agricoles	CCMD	En cours	50
FA 2.2.3	Multiplier les actions auprès des scolaires/jeunes afin de les sensibiliser au changement climatique et à la qualité de l'air (Watty à l'école, artisan messenger, ...)	CAE / ATMO Grand Est	En cours	100
		CCMD / ATMO Grand Est	En cours	100
FA 2.3.1	Déployer une stratégie de prévention en collaboration avec les services publics des risques pour la santé	CAE et CCMD	En cours	90
FA 2.4.1	Participer à la structuration des filières agricoles en vue de développer les circuits courts et rapprocher les agriculteurs des consommateurs (Projet Alimentaire Territorial)	PETR Epinal Cœur des Vosges / CAE	En cours	100
		PETR Plaine des Vosges / CCMD	En cours	100
FA 2.4.2	Maintenir et restaurer les zones humides et préserver les prairies permanentes sur les lits majeurs	CAE	En cours	50
		CCMD	En cours	50
FA 2.4.3	Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles et d'élevage pour optimiser la gestion de l'eau	CAE	En cours	20
		CCMD	A venir	15

Fiche action	Titre de l'action	Porteur de projet	Statut de l'action	SCORE (réalisation PDCA) %
AXE 2 : Engagement de l'ensemble du territoire				
FA 2.4.4	Favoriser le développement de l'agroforesterie et la plantation de haies	CD 88	En cours	100
FA 2.4.5	Mettre en œuvre la charte forestière de territoire et mieux valoriser la filière hêtre	CAE	En cours	50
FA 2.4.6	Accompagner la promotion de la filière des isolants biosourcés	CAE et CCMD	En cours	100
FA 2.4.7	Favoriser les filières bois-énergie pour faciliter l'exploitation des bois d'œuvre et d'industrie	CAE et communes	En cours	60
FA 2.4.8	Sensibiliser sur la forêt et ses multiples usagers, pour une meilleure acceptabilité sociale de l'évolution des pratiques et des impacts sur la forêt	CAE	En cours	60
FA 2.4.9	Création "d'îlots d'avenir" en forêt pour renforcer le rôle de l'arbre face au changement climatique en adaptant les techniques sylvicoles	ONF (Nancy)	A venir	25
FA 2.4.10	Lutter contre les "îlots de chaleur" en zone urbaine et valoriser la végétalisation en matière d'urbanisme	CAE et communes	En cours	50
FA 2.4.11	Développer le tourisme durable	CAE	En cours	90
		CCMD	En cours	60
FA 2.4.12	Engager un plan biodiversité à l'échelle territoriale	SCoT des Vosges centrales	A venir	10
FA 2.4.13	Soutenir, sécuriser et faire connaître le développement du financement participatif	SEM TERR'ENR	En cours	40
FA 2.4.14	Promouvoir l'Ecologie Industrielle Territoriale	CAE et CCMD	En cours	50

Objectifs : Impliquer les acteurs économiques, sociaux et citoyens dans la transition écologique.

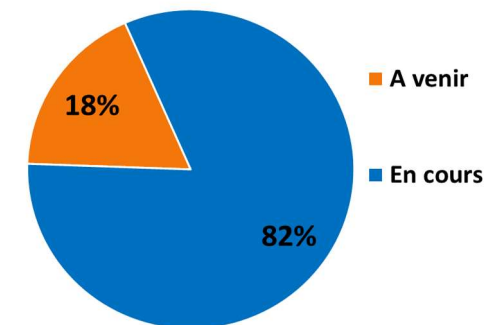
- Mobilisation de la société civile, du monde de l'éducation et de la coopération avec les services de santé (sous-axes 1, 2 et 3)

Avancement : Ce sous-axe progresse, mais il reste des actions à intensifier pour une meilleure mobilisation de la société civile notamment. Les actions réalisées avec le monde de l'éducation, de la formation professionnelle et les services publics de santé ont été déployés sur le territoire.

- Coopération avec les acteurs du monde économiques (sous-axe 4)

Avancement : Les actions de mobilisation des acteurs économiques ont progressé, avec 86% des actions réalisées ou en cours. Le secteur du bois et de l'agriculture est particulièrement engagé dans les initiatives climatiques. Cependant, les efforts doivent être maintenus voire accentués sur la gestion de l'eau, la lutte contre les îlots de chaleur et la préservation de la biodiversité.

Statut des actions de l'axe 2 à mi-parcours



Fiche action	Titre de l'action	Porteur de projet	Statut de l'action	SCORE (réalisation PDCA) %
AXE 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables				
FA 3.1.1	Mettre en place une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner les collectivités locales dans une planification et une programmation énergétique articulée à la planification urbaine	SM SCOT des Vosges Centrales	En cours	25
FA 3.1.2	Développer l'usage des biomatériaux et de la construction bois en lien avec la stratégie bois du territoire	CAE et CCMD	En cours	20
FA 3.1.3	Accompagnement au renouvellement urbain (BIMBY-BUNTI)	SM SCOT des Vosges Centrales	En cours	80
FA 3.1.4	Lutter contre le bâti vacant et dégradé de centre bourg	CAE	En cours	100
FA 3.1.5	Plan de Paysages pour la transition écologique	SM SCOT des Vosges Centrales	En cours	25
FA 3.2.1	Réaliser des diagnostics complets sur le profil thermique des bâtiments publics	CAE	Réalisée	100
		CCMD	En cours	30
FA 3.2.2	Mettre en place un système d'instrumentation des consommations énergétiques sur les bâtiments prioritaires	CAE	En cours	50
		CCMD	Réalisée	100
FA 3.2.3	Réaliser et assurer le portage politique d'un programme de travaux pluriannuels sur le patrimoine de la collectivité	CAE	En cours	100
		CCMD	En cours	20
FA 3.2.4	Favoriser la prise en compte globale de la qualité de l'air intérieur au sein de la collectivité	CAE et CCMD	En cours	60
FA 3.3.1	Renforcer l'accompagnement des ménages et faciliter le parcours de rénovation	CAE	En cours	100
		CCMD	En cours	100
FA 3.3.2	Mettre en place à une communication unifiée sur l'accompagnement et les dispositifs d'aides aux ménages	CAE et CCMD	En cours	80
FA 3.3.3	Lancer un travail de référencement et constituer puis relayer une base d'informations sur les opérations de rénovation groupées réussies sur le territoire	CAE	Abandonnée	0
FA 3.3.4	Poursuivre la rénovation thermique du parc bâti social	Vosgelis et Epinal Habitat	En cours	80
FA 3.3.5	Poursuivre l'optimisation des consommations liées aux usages dans le parc bâti social (cf. actions de sensibilisation, individualisation frais de chauffage, autoconsommation)	Vosgelis et Epinal Habitat	En cours	50
FA 3.3.6	Améliorer l'adaptation du parc bâti social aux enjeux du changement climatique	Vosgelis et Epinal Habitat	En cours	100

Objectifs : Encourager un développement urbain durable et la rénovation énergétique des bâtiments.

- Inventer un urbanisme durable pour le territoire

Avancement : Les actions visant à limiter l'étalement urbain sont en grande partie réalisées.

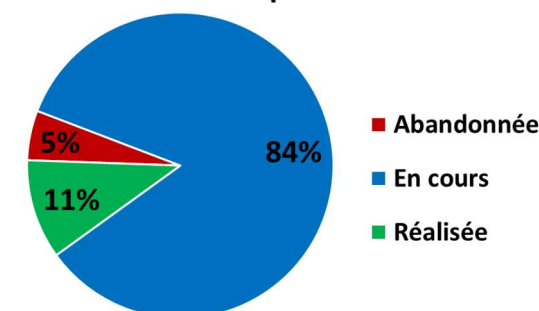
- Gestion globale du patrimoine des collectivités et qualité de l'air

Avancement : Ce sous-axe est en bonne voie de réalisation. Les travaux d'amélioration thermique des bâtiments publics avancent bien, avec la majorité des actions terminées ou en cours de déploiement sur les années à venir.

- Rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

Avancement : L'avancement est élevé, avec 84% des actions réalisées. Les projets de rénovation énergétique sont bien engagés, avec un impact positif sur la baisse de la consommation d'énergie.

Statut des actions de l'axe 3 à mi-parcours



Fiche action	Titre de l'action	Porteur de projet	Statut de l'action	SCORE (réalisation PDCA) %
AXE 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets)				
FA 4.1.1	Créer une cellule d'ingénierie afin d'informer et d'accompagner les projets de développement d'énergie renouvelable et de récupération	CAE et CCMD	En cours	85
FA 4.1.2	Communiquer afin de faire émerger des porteurs de projet PV (par zone, par typologie de projets, etc.)	CAE et CCMD	En cours	50
FA 4.1.3	Encadrer et accompagner le développement de gros projets solaires photovoltaïques	SEM TERR'ENR	En cours	30
FA 4.1.4	Accompagner le développement des projets d'autoconsommation	CAE, CCMD, SEM TERR'ENR et communes	En cours	30
FA 4.1.5	Soutenir le verdissement de l'approvisionnement local en gaz distribué en réseau (méthanisation et autres technologies)	SEM TERR'ENR	En cours	70
FA 4.1.6	Accompagner l'appropriation du schéma éolien territorial défini par le SCOT	SEM TERR'ENR	Abandonnée	0
FA 4.1.7	Inciter à l'achat d'énergie verte	CAE	En cours	50
		CCMD	En pause	20
FA 4.2.1	Mener des études de faisabilité, proposer un portage juridique participatif et faciliter le financement	CAE, CCMD et SEM TERR'ENR	En cours	30
FA 4.3.1	Intégrer une démarche de réduction des déchets sur l'ensemble des équipements communautaires	CAE	En cours	40
		CCMD	En cours	20
FA 4.3.2	Améliorer la gestion des flux des équipements communautaires (en particulier sur la gestion de l'eau potable et sur les équipements d'assainissement)	CAE	En cours	50
		CCMD	En cours	50
FA 4.3.3	Accompagner et planifier la préservation de la ressource pour garantir l'approvisionnement en eau dans un contexte de changement climatique	CAE	En cours	50
		CCMD	En cours	20
FA 4.3.4	Définir une stratégie de gestion des eaux pluviales sur les nouvelles opérations d'aménagement (sur les infrastructures existantes)	CAE	En cours	100
		CCMD	En cours	10
FA 4.4.1	Mise en place de compteurs communicants en vue d'anticiper la mise en place de réseaux d'énergie intelligent	ENEDIS et GRDF	En cours	70
FA 4.4.2	Créer et animer un club "Réseaux de chaleur"	CAE et CCMD	En cours	50

Objectifs : Optimiser la gestion des ressources (eau, énergie, déchets) pour réduire l'empreinte environnementale

- Développement des énergies renouvelables et de récupération

Avancement : Les actions pour encourager le développement des énergies renouvelables sont bien avancées. De nombreux projets sont en cours ou terminés, mais certains aspects pourraient encore être améliorés.

- Faire grandir les réseaux de chaleur existants et évaluer les nouvelles opportunités

Avancement : L'expansion des réseaux de chaleur montre un bon progrès, avec plusieurs projets déjà réalisés. Cependant, des actions supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

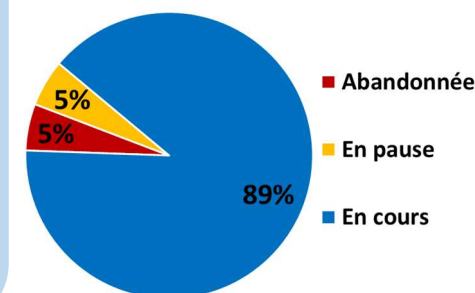
- Valorisation des déchets et économie de l'eau

Avancement : Ce sous-axe présente un avancement modéré avec la mise en place de plusieurs initiatives pour la valorisation des déchets et l'économie de l'eau, mais il reste des efforts à fournir pour une gestion optimale.

- Optimiser les réseaux existants pour un mix énergétique

Avancement : L'avancement est élevé. Les opérateurs ont atteint 100% de leurs objectifs de déploiement.

Statut des actions de l'axe 4 à mi-parcours



Fiche action	Titre de l'action	Porteur de projet	Statut de l'action	SCORE (réalisation PDCA) %
AXE 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous				
FA 5.1.1	Améliorer la coordination des réseaux (intermodalité, construire une offre globale)	CAE	En cours	100
FA 5.2.1	Structurer un réseau d'infrastructures de recharge électrique (IRVE) notamment par une meilleure connaissance de l'offre et de la demande sur le territoire	SDEV, CAE et CCMD Communes	Réalisée	100
FA 5.2.2	Impulser une dynamique « mobilité dé-carbonée » (bioGNV, hydrogène)	CAE	A venir	25
FA 5.2.3	Réduire l'empreinte carbone des flottes de véhicules des collectivités	CAE	En cours	25
		CCMD	En cours	70
FA 5.2.4	Elaborer et mettre en œuvre un Plan Vélo intercommunal	CAE et CCMD Communes	En cours	100
FA 5.2.5	Poursuivre les aides liées à l'éco-mobilité (soutien à l'achat de Vélo électrique, location longue durée : Vilvolt sur la CAE)	CAE	En cours	100
		CCMD	Réalisée	100
FA 5.2.6	Encourager et accompagner les établissements scolaires en faveur de la marche et du vélo	CAE et CCMD	En cours	25
FA 5.3.1	Valorisation de la plateforme Mobil'Clic pour élaborer les diagnostics mobilité des entreprises du territoire	CAE et CCMD	En cours	50
FA 5.3.2	Encourager les employeurs privés et publics à s'engager dans des Plans de Déplacements	CAE et CCMD	En cours	50

Objectifs : Promouvoir des modes de transport durables et accessibles.

- Consolidation et structuration des transports en commun

Avancement : La mise en place d'une coordination entre les réseaux est en grande partie réalisée. La mise en œuvre est en cours de déploiement.

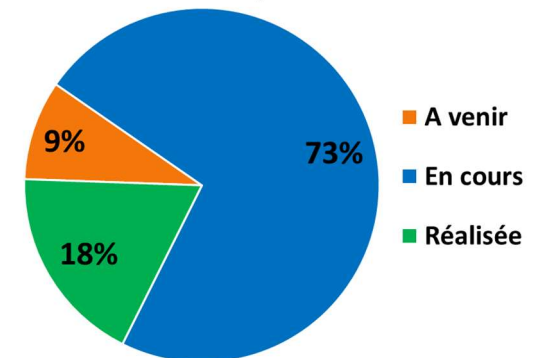
- Développement des modes actifs et des mobilités décarbonées

Avancement : Les infrastructures pour la mobilité douce sont en développement, avec 73% des actions en cours. Le rythme de mise en place de ces infrastructures est encourageant. Il reste des efforts à fournir sur la flotte de véhicule des collectivités.

- Mise en valeur et communication des services de mobilités

Avancement : La promotion de la mobilité partagée est en cours, avec de nombreuses actions déjà avancées notamment sur le déploiement des plans de déplacements employeurs.

État d'avancement de l'axe 5
à mi-parcours



6. CONCLUSION

6.1. Bilan

À mi-parcours, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) montre des avancées significatives dans plusieurs domaines clés de la transition écologique et énergétique. En effet, les actions du PCAET ont été mises en œuvre très rapidement ou poursuivent une mise en œuvre anticipée à l'adoption du document. Pour rappel, l'élaboration du PCAET a commencé en 2019, puis a été ralenti par la crise sanitaire de 2020, pour être adopté en 2021. Certains documents (PLH, PDM...) ou démarches structurantes étaient déjà lancées par les collectivités.

Mobilité Durable (pour la CAE)

Le Plan de Mobilités 2022-2032 vise à réduire la dépendance à la voiture et à promouvoir des modes de transport plus durables tels que la marche, le vélo et les transports en commun. Des initiatives comme l'Agence des Mobilités et le festival "Enjoy Vélos Épinal" mettent l'accent sur l'amélioration des infrastructures pour les cyclistes et l'accessibilité des services de mobilité douce.

Bâtiments et actions sur l'habitat (pour les 2 EPCI)

Le territoire a entrepris des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés. Des programmes de rénovation thermique ont été lancés pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

Énergies Renouvelables

Le plan a vu la mise en place de projets visant à augmenter la production d'énergies renouvelables, incluant des installations solaires (SEM TERR'ENR) et des programmes de rénovation énergétique (intracting).

Déchets (pour la CCMD)

La gestion des déchets a été une priorité avec des initiatives visant à augmenter les taux de recyclage et à réduire la production de déchets.

6.2. Leviers et freins

Au cours de la mise en œuvre du PCAET, plusieurs freins ont été identifiés, notamment des contraintes budgétaires et administratives qui ont retardé certaines actions. Par ailleurs, la mobilisation des acteurs locaux a parfois été insuffisante, limitant l'efficacité de certaines initiatives.

Complexité administrative (budget vert)

Enjeux financiers important (rénovation des bâtiments tertiaires, projets de productions d'Enr...)

Mener des opérations de grande envergure (étude sur le réseau d'eau potable, sanctuariser les zones humides...)

Cependant, des leviers importants ont également émergé. La collaboration avec des partenaires régionaux et nationaux a permis de renforcer le soutien financier et technique (Climaxion, COT...),

tandis que l'engagement croissant des citoyens et des entreprises locales a favorisé la réalisation de projets innovants (ERCVM avec les centrales solaires). Les retours d'expérience et les ajustements en cours de route ont permis de surmonter certains obstacles et de maximiser les résultats attendus.

La mutualisation avec les deux équipes des deux EPCI sur un certain nombre de thématique en lien avec les sujets Climat-Air-Energie, en collaboration avec l'équipe du Scot des Vosges Centrales ont aussi permis de faire progresser le territoire sur un grand nombre d'action : amélioration du bâti public, mobilités, développement des énergies renouvelables...

6.3. Piste de progrès

- Renforcement de la communication : Améliorer l'information et la participation du public pour une meilleure adhésion aux projets.
- Optimisation des ressources : Chercher des financements supplémentaires et optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

7. DÉFIS POUR LA PROCHAINE RÉVISION

Adaptation au changement climatique

À mi-parcours, le programme d'action du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a mis en œuvre quelques projets pour adapter le territoire aux impacts du changement climatique. Des projets visant à renforcer la résilience du territoire face aux événements climatiques extrêmes ont été lancés comme la mise en place de zones de végétation urbaine pour atténuer les îlots de chaleur ou la promotion de pratiques agricoles durables.

Cependant, des défis subsistent, notamment la nécessité de mieux intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature et la gestion des risques naturels dans la planification territoriale et d'améliorer la sensibilisation aux risques climatiques.

Séquestration Carbone

Les actions de séquestration carbone du PCAET sont peu nombreuses sur le territoire. Des initiatives telles que la replantation et la gestion durable des espaces verts ont été mises en place pour augmenter la capture de CO₂. Cependant, les actions restent encore à la marge. Il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les acteurs locaux pour augmenter les capacités à séquestrer du carbone sur le territoire. De plus, la sensibilisation à l'enjeu de la préservation des stocks dans les sols et la biomasse, la définition d'objectifs et de trajectoires territoriales cohérentes avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et l'affinage des données locales pour définir les objectifs et suivre le plan d'actions sont des points à améliorer.

La prochaine phase du PCAET pourra se concentrer sur l'amélioration de ces aspects.

8. PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION ET ANTICIPATION

Le PCAET entrera dans sa phase de révision en 2026. À cette occasion, une évaluation complète des indicateurs de performance sera réalisée pour ajuster les actions et fixer de nouveaux objectifs. Cette évaluation portera sur l'évolution des émissions de GES et des polluants, de la consommation et production d'énergie.

Le prochain PCAET pourra prendre en compte les évolutions réglementaires (en cours ou futures), notamment :

- SRADDET Grand Est : prise en compte des nouveaux objectifs
- Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) :
- Loi APER : Intégration des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAENR)
- Tri obligatoire de tous les biodéchets
- Stratégie nationale pour l'alimentation durable : Promotion des circuits courts : Encouragement des circuits courts et des produits locaux dans la restauration collective, y compris dans les cantines scolaires.
- Loi Climat et Résilience : Adéquation avec les nouvelles lois environnementales : Depuis avril 2021, des ajustements ont été faits pour intégrer les nouvelles réglementations climatiques, notamment celles issues de la loi Climat et Résilience.
- Obligation pour les propriétaires de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments considérés comme des passoires thermiques (classe G et F du DPE)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : Renforcement des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire, avec des objectifs de réduction ambitieux pour les producteurs et les distributeurs.
- Feuille de route du Numérique Responsable

L'atteinte des objectifs quantitatifs pour 2026 semble encore lointaine, notamment en raison du besoin de massifier les rénovations énergétiques des bâtiments publics et privés.

De plus les données de la planification énergétique du SCoT sont aujourd'hui obsolètes en raison de la prospective qui n'est plus d'actualité. Ces données mériteraient d'être actualisées afin de redéfinir des objectifs avec la nouvelle dynamique TEPOS.

En conclusion, le Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales pour la période 2021-2024 met l'accent sur l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et la diminution de la consommation d'énergie, avec des actions structurantes et une évaluation continue de leurs impacts.

S'agissant du volet énergétique, une légère baisse de la consommation d'énergie est constatée sur la période 2012-2021. L'atteinte des objectifs inscrits dans le premier palier du PCAET sur la consommation d'énergie semble difficilement atteignable. La production d'énergie progresse légèrement. Avec les projets de grande ampleur déjà implantés ou en cours, celle-ci devrait atteindre un niveau assez conséquent qui pourra permettre d'établir un bon niveau d'autonomie énergétique si la consommation d'énergie n'évolue pas plus efficacement à la baisse.

S'agissant du volet climatique, une baisse des émissions de GES est constatée sur la période 2005-2021. Toutefois les efforts de réduction doivent se poursuivre pour atteindre l'objectif de 2030 du PCAET.

Les actions du PCAET démontre une réelle progression à mi-parcours avec des initiatives concrètes et participatives visant à améliorer la mobilité durable, l'efficacité énergétique des bâtiments, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et la gestion des déchets.

Le bilan fait état de progrès encourageants dans la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. Toutefois, des efforts supplémentaires et des ajustements sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à horizon 2050.



9. ANNEXES

9.1. Annexe 1 : Glossaire

ADEME : Agence de la Transition Ecologique
 AMO : Assistance à Maitrise d'Œuvre
 BDT : Banque des Territoires
 BEGES - Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre
 CA - Communauté d'Agglomération
 CC - Communauté de Communes
 CEE ou C2E : Certificat d'Economie d'Energie
 CEP : Conseiller en Energie Partagé
 COT : Contrat d'Objectif Territorial
 DETR : Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux
 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 DST : Direction des Services Techniques
 ECi - Économie Circulaire
 EIT - Écologie Industrielle et Territoriale
 ENR - Énergies Renouvelables
 ENR&R : Energie Renouvelable et de Récupération
 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
 GES - Gaz à Effet de Serre
 GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
 LEEA : L'Efficacité énergétique Autofinancée (Intracting)
 LTECV - Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
 MEDD : Maison de l'Environnement et du Développement Durable
 MWh : MégaWatt heure
 PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
 PDM - Plan des Mobilités
 PIG : Programme d'Intérêt Général
 PLH - Programme Local de l'Habitat
 PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
 QAI : Qualité de l'Air Intérieur
 RTE - Réseau de Transport d'Électricité
 SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique
 SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
 SEM : Société d'Economie Mixte
 SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
 STEP : Station d'Épuration
 TACCT : Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires
 TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte
 TEPOS : Territoire à Energie Positive
 VAE : Vélo à Assistance Électrique
 VASTE : Vosges Ambition Spéciale Transition Ecologique

9.2. Annexe 2 : Reporting qualité de l'air



RESULTATS REPORTING 2023 - PREVEST

Zoom sur la CA d'Epinal

Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air - 5 rue de Madrid, 67300 Schiltigheim - contact@atmo-grandest.eu - 03 88 19 26 66 - www.atmo-grandest.eu

Conditions d'utilisation

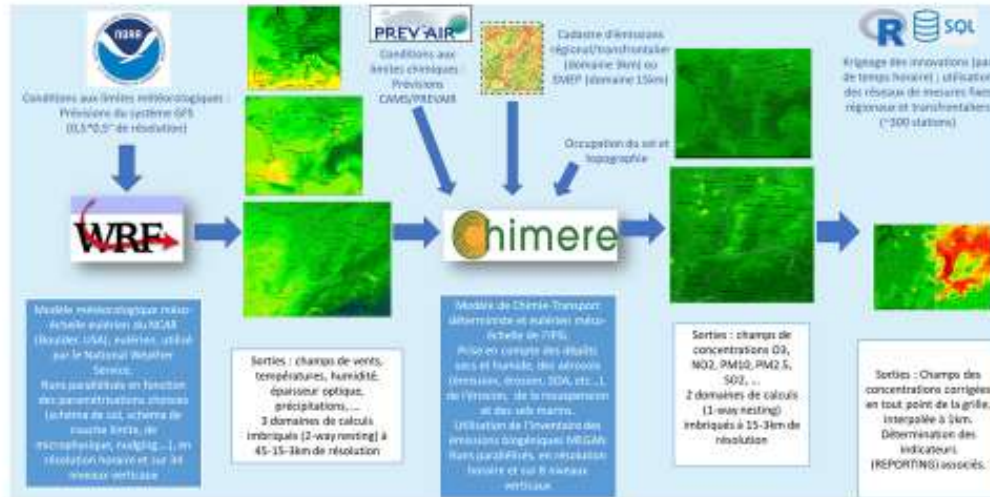
Les données produites par ATMO Grand Est sont accessibles à tous sous licence libre ODbL v1.0. Pour une information complète sur les termes de la licence ODbL :

[Licence ODbL](#) [Traduction française ODbL](#)

- Diffusion libre pour une réutilisation ultérieure des données.
- Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence à ATMO Grand Est avec la mention « ATMO Grand Est – PREVEST_V2024B_A2023 »
- Les données contenues dans ce document restent la propriété d'ATMO Grand Est.

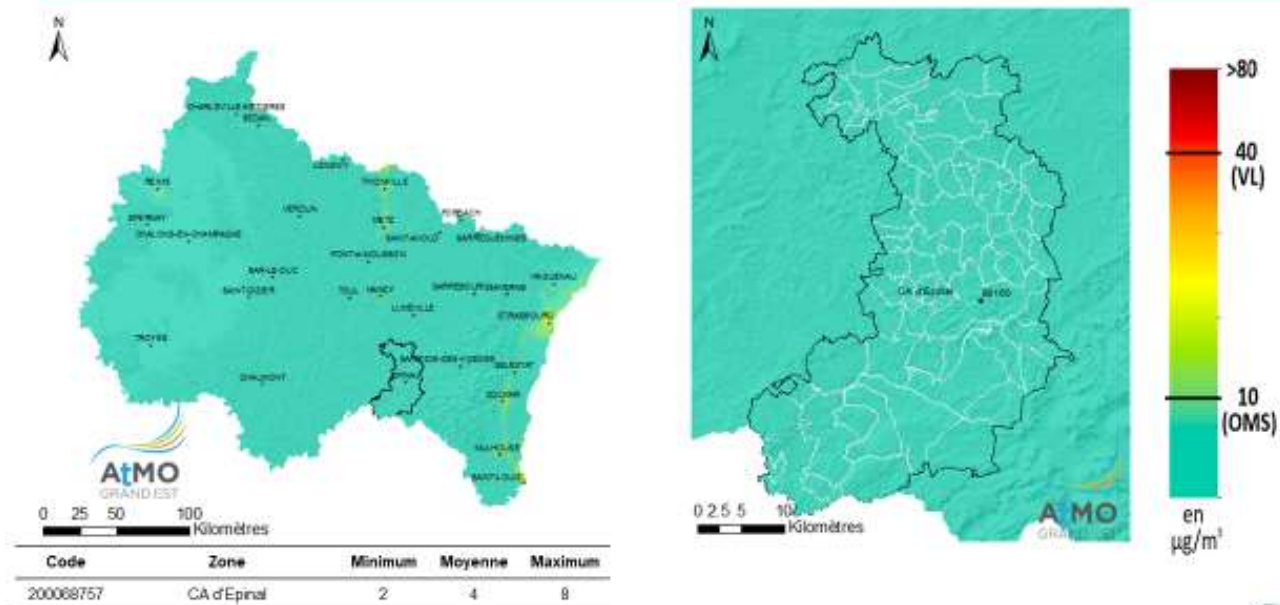
Informations générales

Les résultats présentés dans ce document sont issus de la chaîne de modélisation PREVEST dans sa configuration PREVISION pour l'année 2023 (REPORTING V2024a). Les cartographies modélisées sont ainsi corrigées par les mesures réelles enregistrées. Le schéma ci-dessous synthétise le fonctionnement de la plateforme.



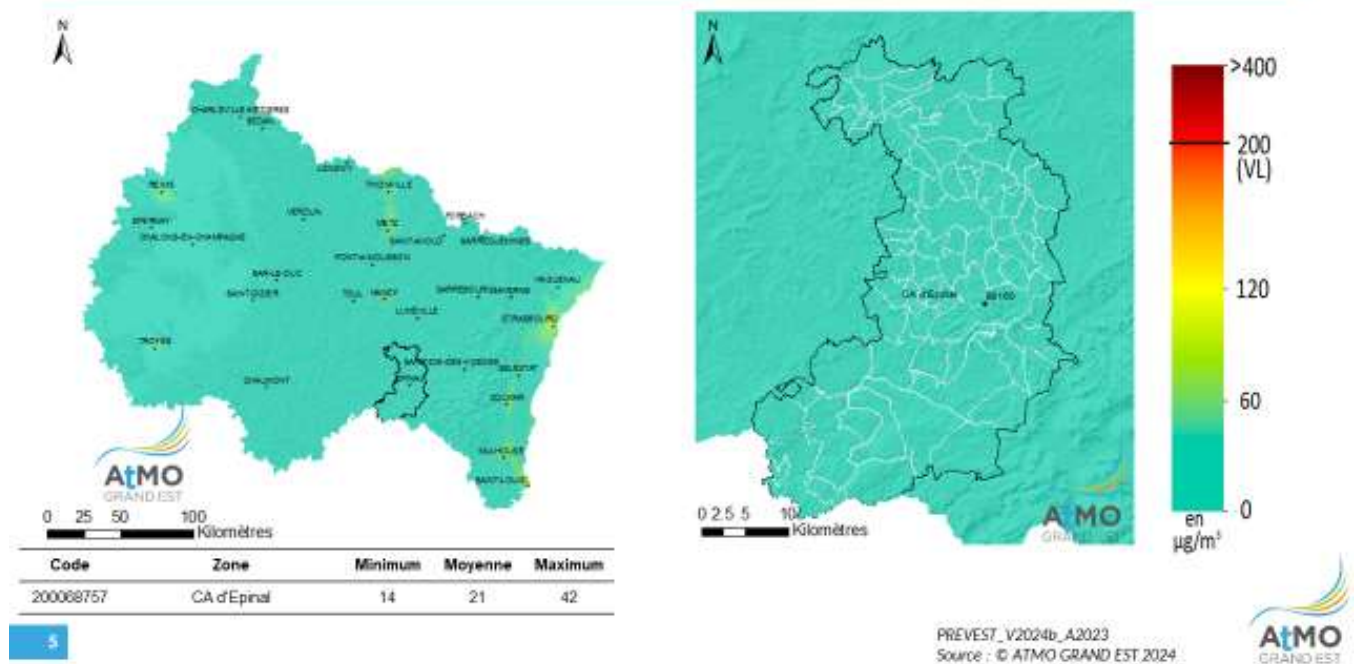
Ces résultats issus de la plateforme PREVEST permettent une **évaluation de l'exposition moyenne de la population et des écosystèmes** à la pollution de l'air. Ils ne permettent pas d'évaluer des situations locales, notamment en proximité trafic ou industrielle, pour lesquelles des outils spécifiques existent.

Moyennes annuelles en dioxyde d'azote en 2023

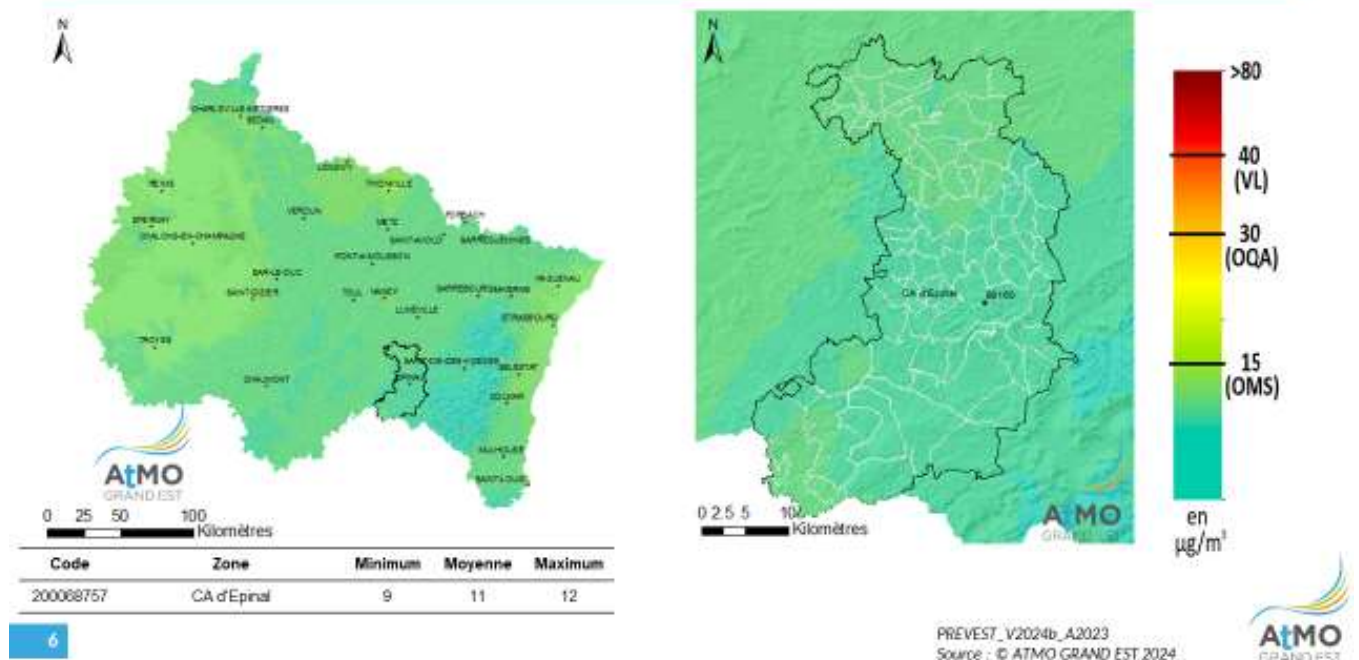


PREVEST_V2024b_A2023
Source : © ATMO GRAND EST 2024

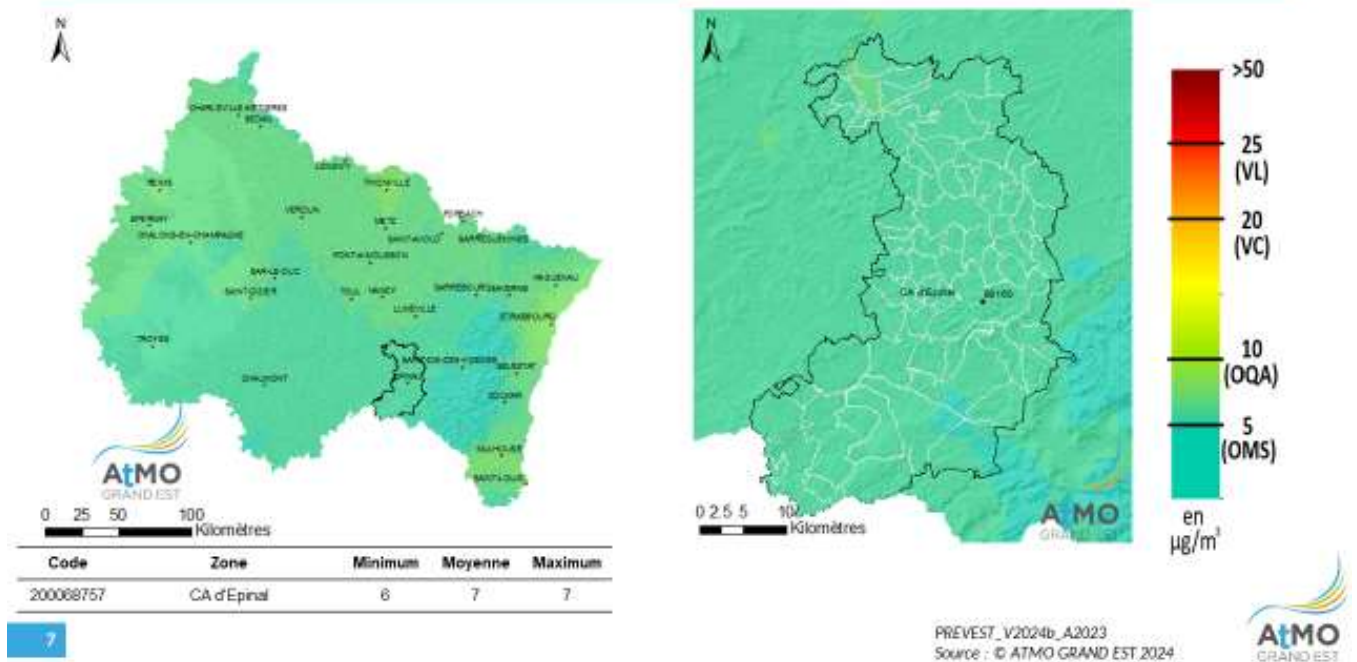
Percentiles horaires 99.8 en dioxyde d'azote en 2023



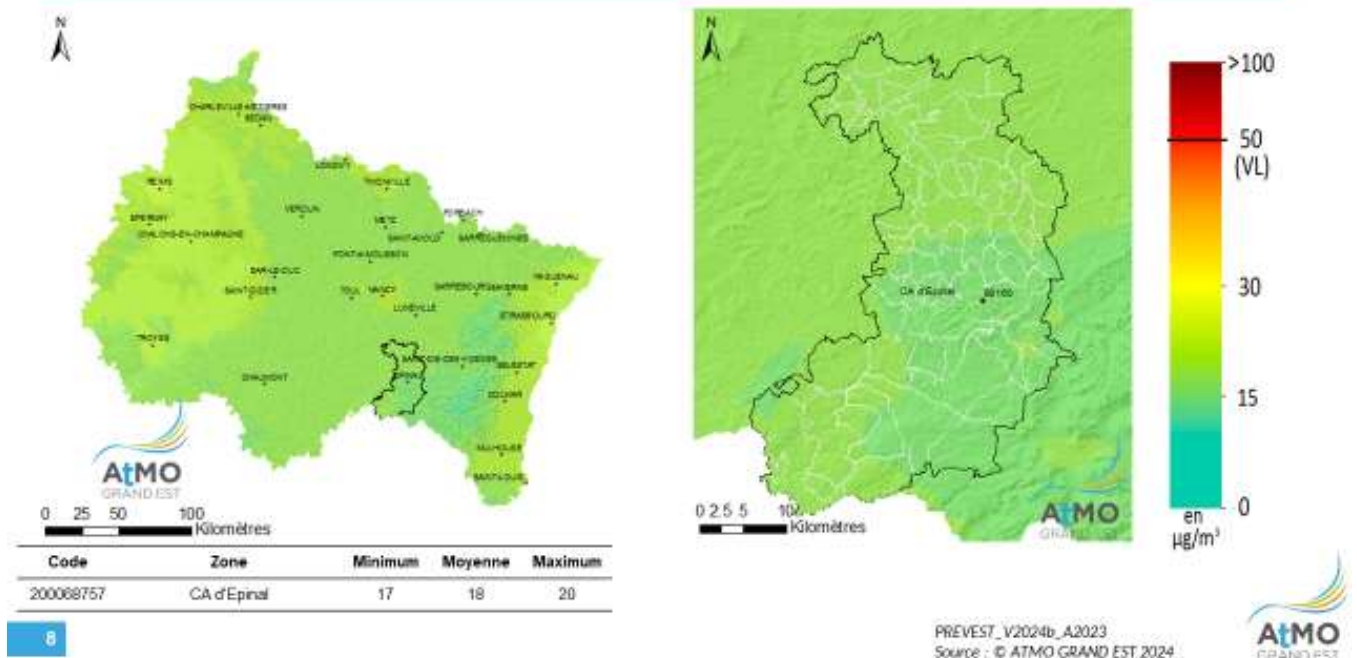
Moyennes annuelles en particules PM10 en 2023



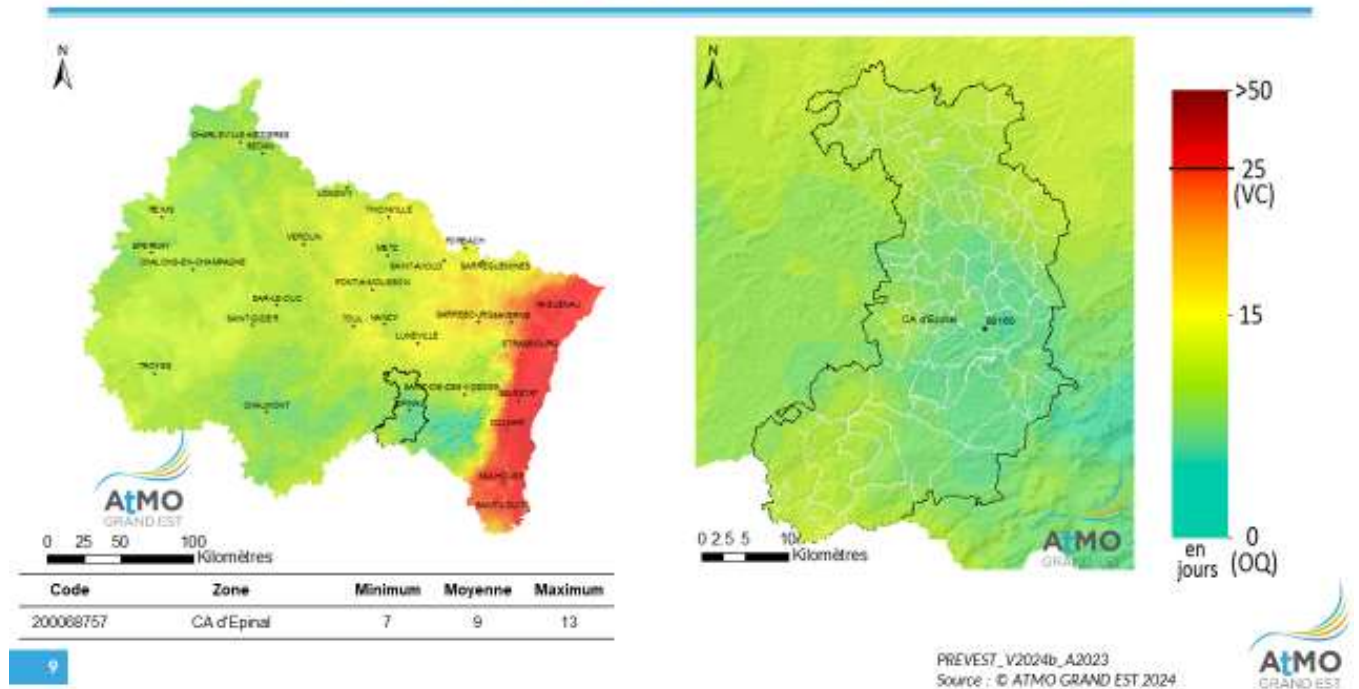
Moyennes annuelles en particules fines PM2.5 en 2023



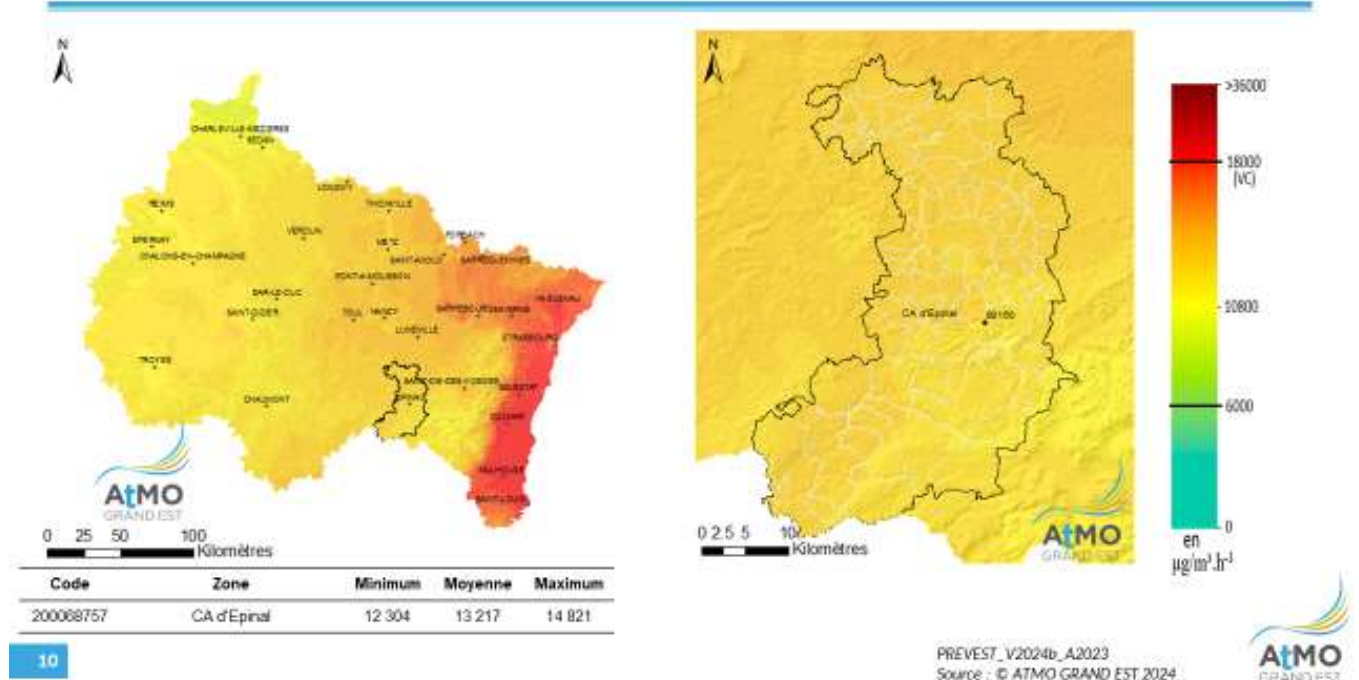
Percentiles journaliers 90.4 en particules PM10 en 2023



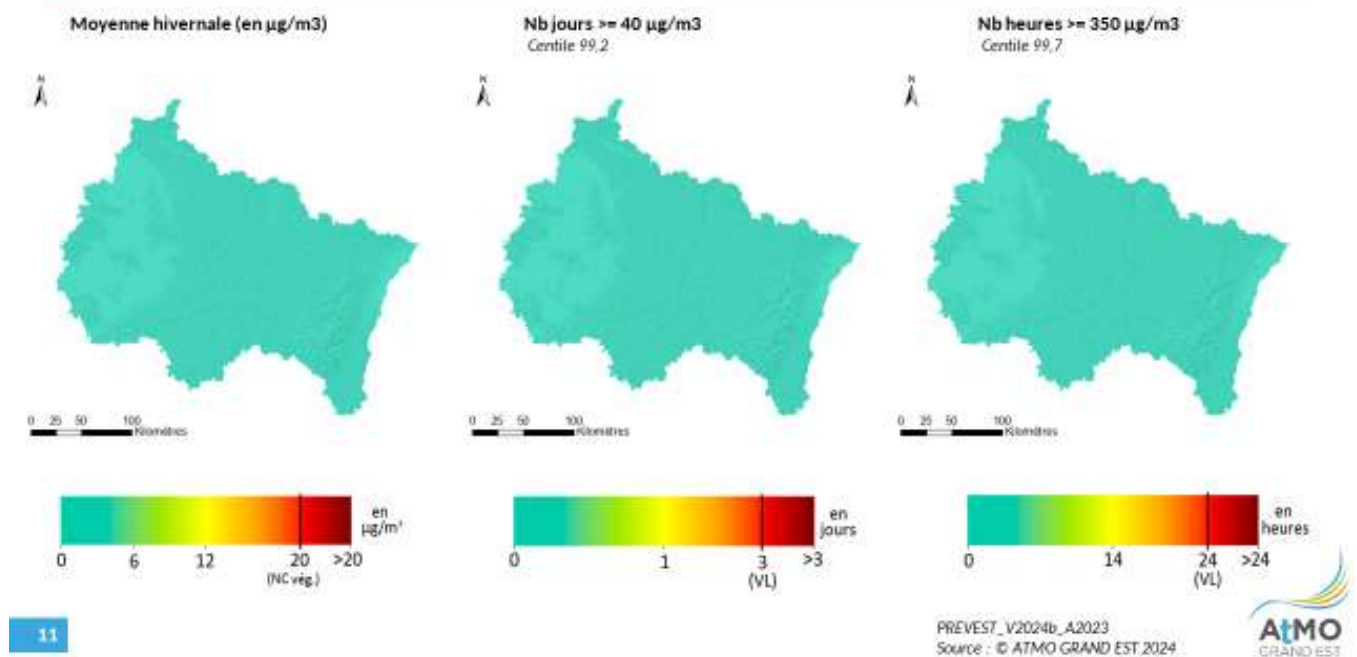
Nombre de maxima journaliers (MH8Hgl) supérieurs à 120 µg/m³ en ozone en moyenne sur 3 ans (2021-2023)



AOT végétation en ozone en moyenne sur 5 ans (2019-2023)



Dioxyde de soufre en 2023





RESULTATS REPORTING 2023 - PREVEST

Zoom sur la CC de Mirecourt Dompaire

Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air - 5 rue de Madrid, 67300 Schiltigheim - contact@atmo-grandest.eu - 03 88 19 26 66 - www.atmo-grandest.eu

Conditions d'utilisation

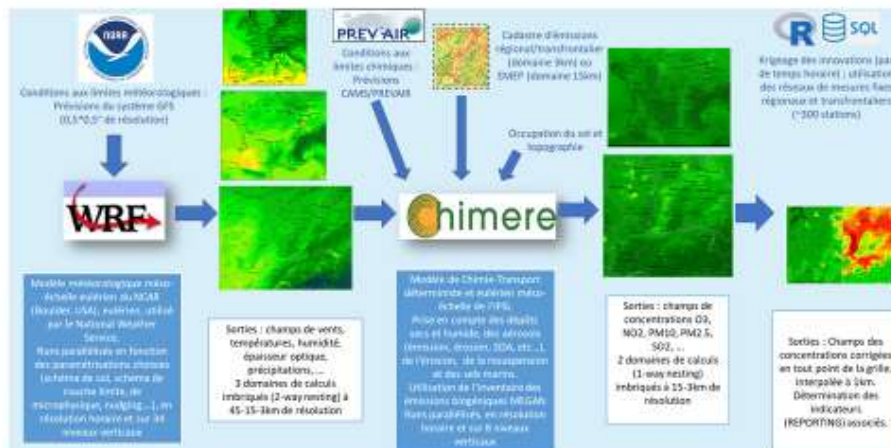
Les données produites par ATMO Grand Est sont accessibles à tous sous licence libre ODbL v1.0. Pour une information complète sur les termes de la licence ODbL :

[Licence ODbL](#) [Traduction française ODbL](#)

- Diffusion libre pour une réutilisation ultérieure des données.
- Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence à ATMO Grand Est avec la mention « ATMO Grand Est – PREVEST_V2024B_A2023 »
- Les données contenues dans ce document restent la propriété d'ATMO Grand Est.

Informations générales

Les résultats présentés dans ce document sont issus de la chaîne de modélisation PREVEST dans sa configuration PREVISION pour l'année 2023 (REPORTING V2024a). Les cartographies modélisées sont ainsi corrigées par les mesures réelles enregistrées. Le schéma ci-dessous synthétise le fonctionnement de la plateforme.

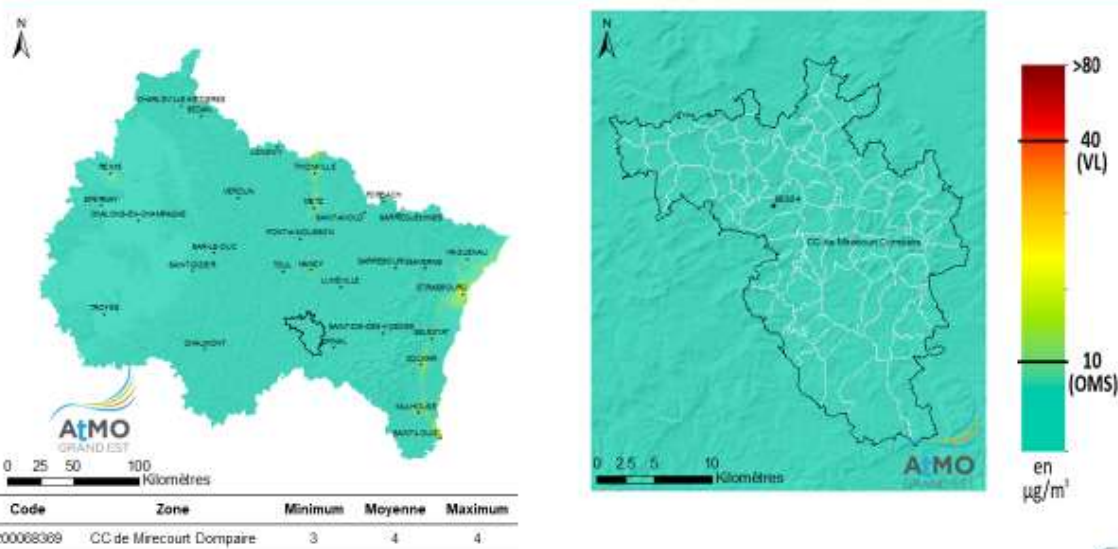


Ces résultats issus de la plateforme PREVEST permettent une **évaluation de l'exposition moyenne de la population et des écosystèmes** à la pollution de l'air, ils ne permettent pas d'évaluer des situations locales, notamment en proximité trafic ou industrielle, pour lesquelles des outils spécifiques existent.

3



Moyennes annuelles en dioxyde d'azote en 2023

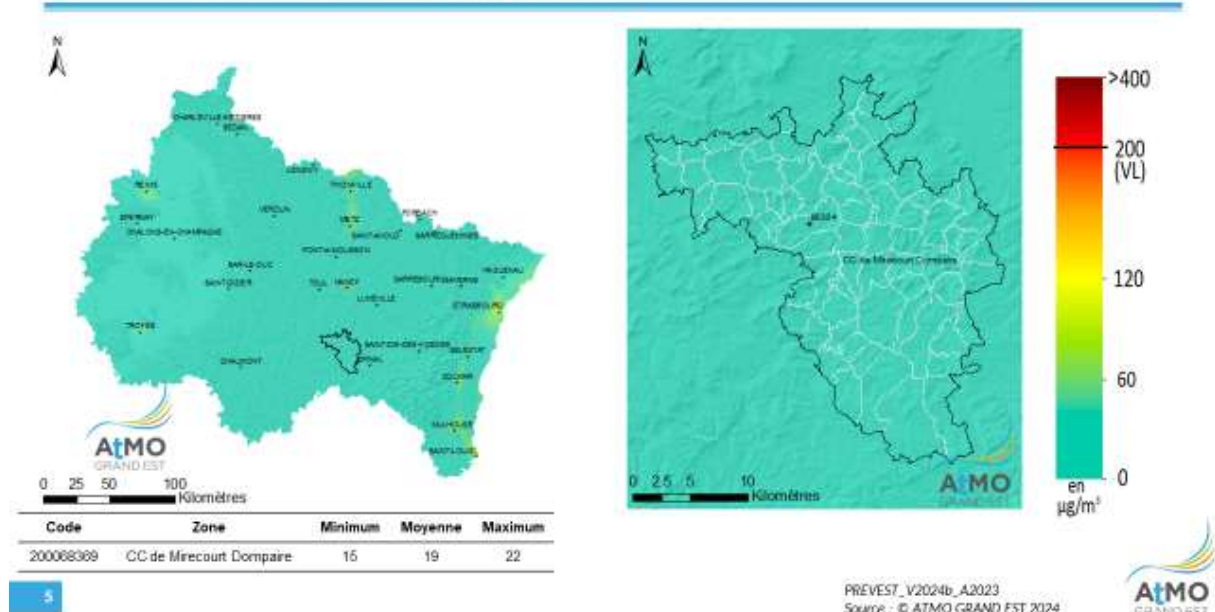


4

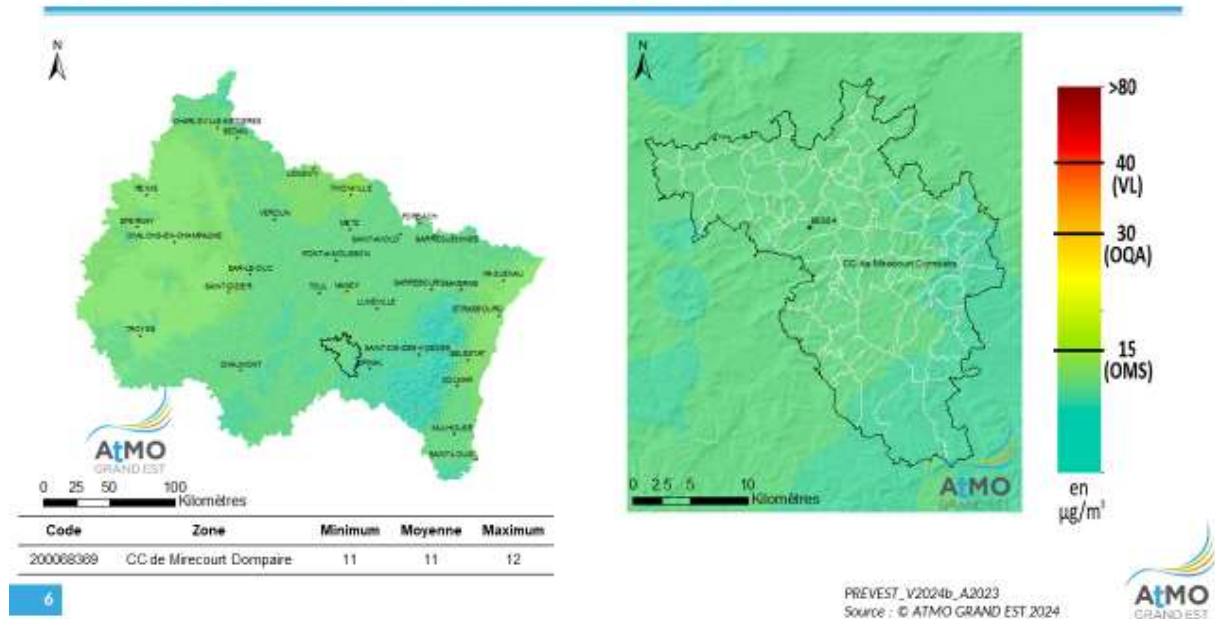
PREVEST_V2024b_A2023
Source : © ATMO GRAND EST 2024



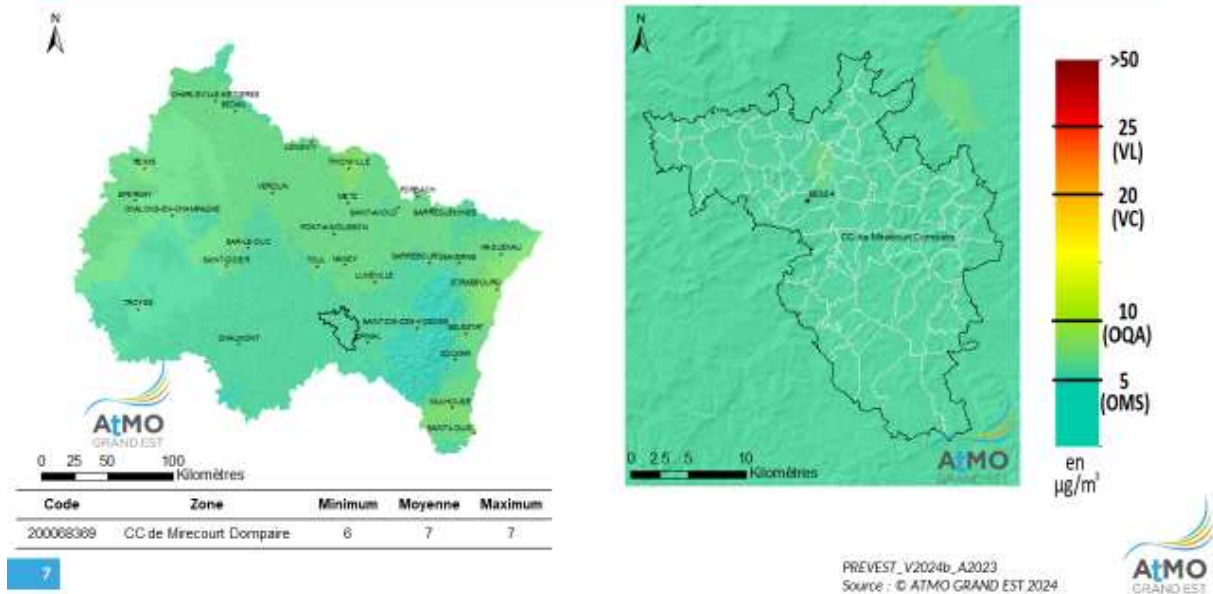
Percentiles horaires 99.8 en dioxyde d'azote en 2023



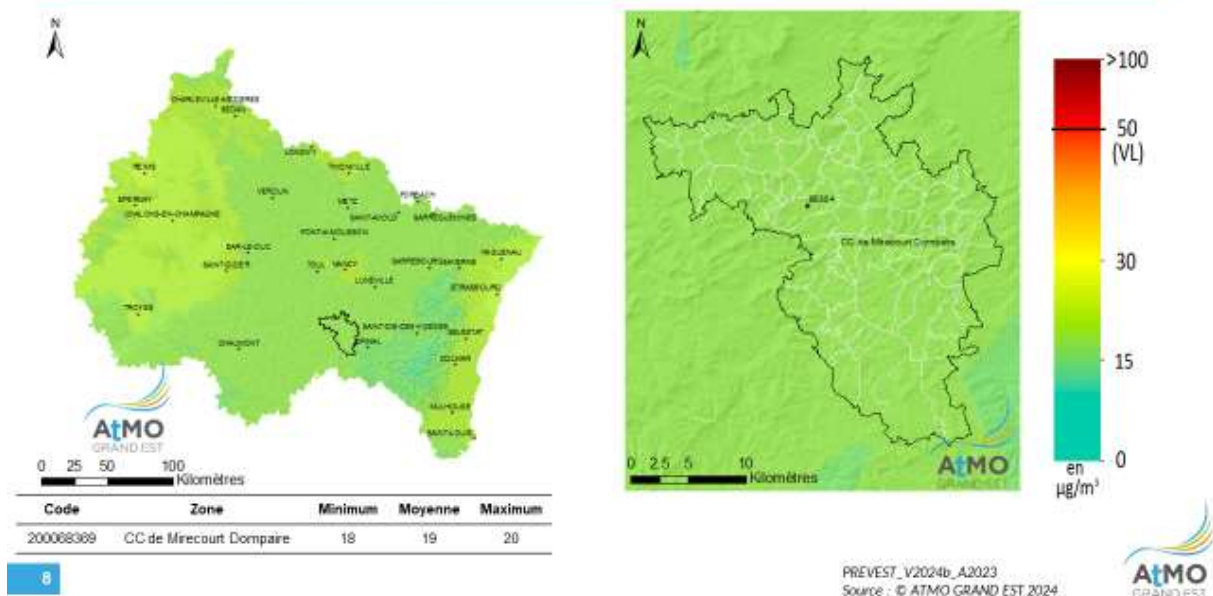
Moyennes annuelles en particules PM10 en 2023



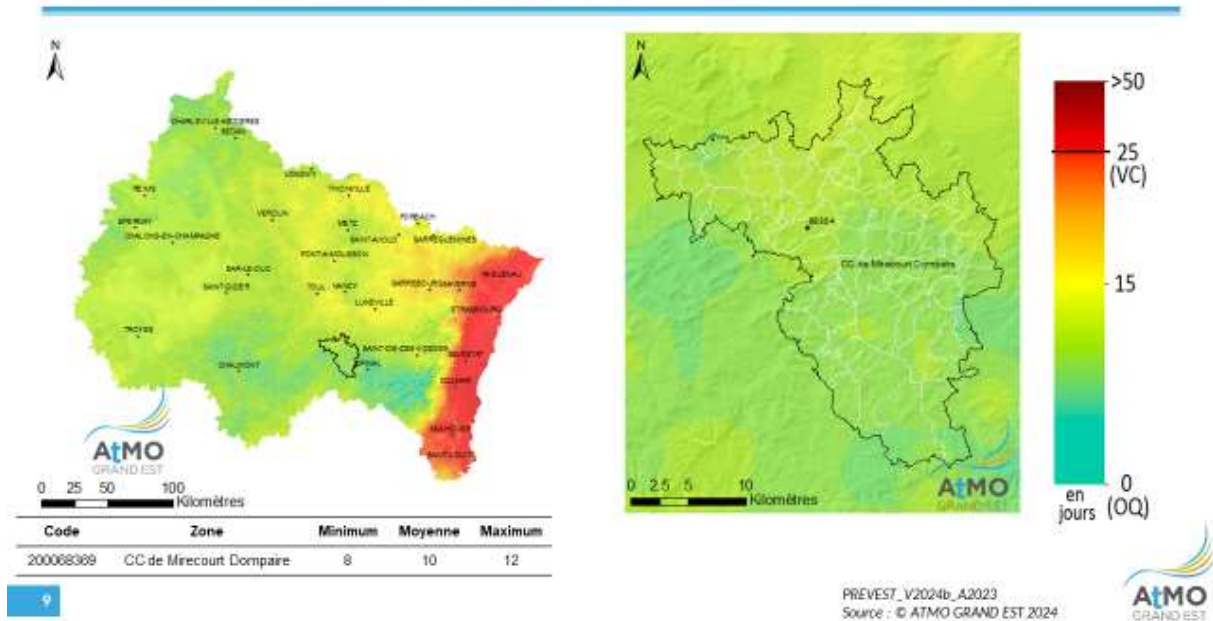
Moyennes annuelles en particules fines PM2.5 en 2023



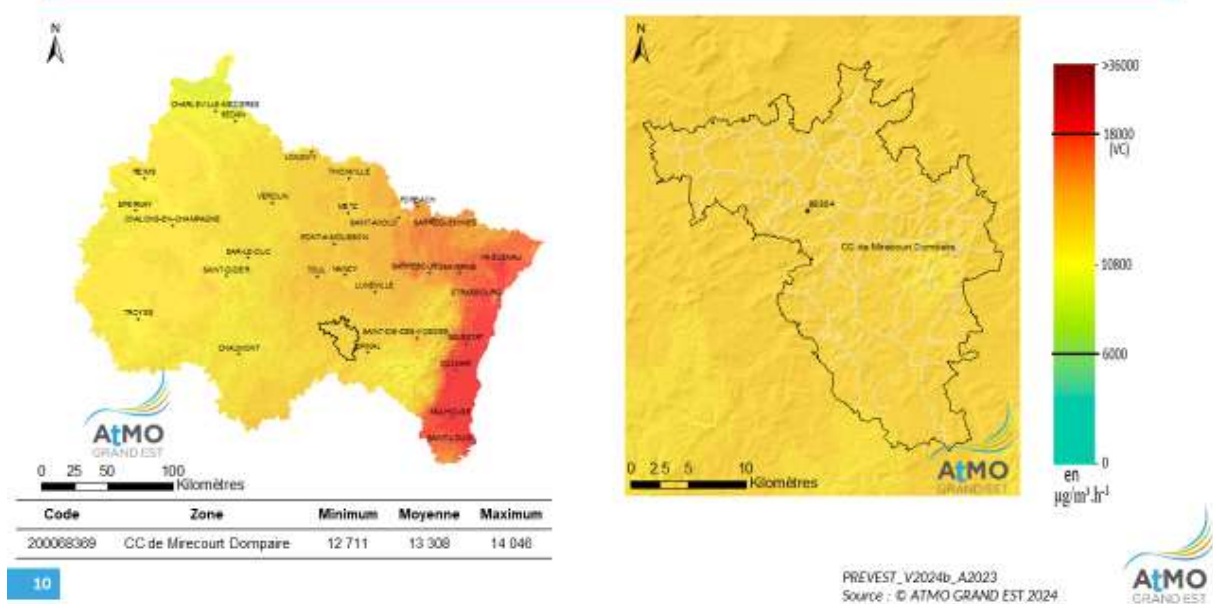
Percentiles journaliers 90.4 en particules PM10 en 2023



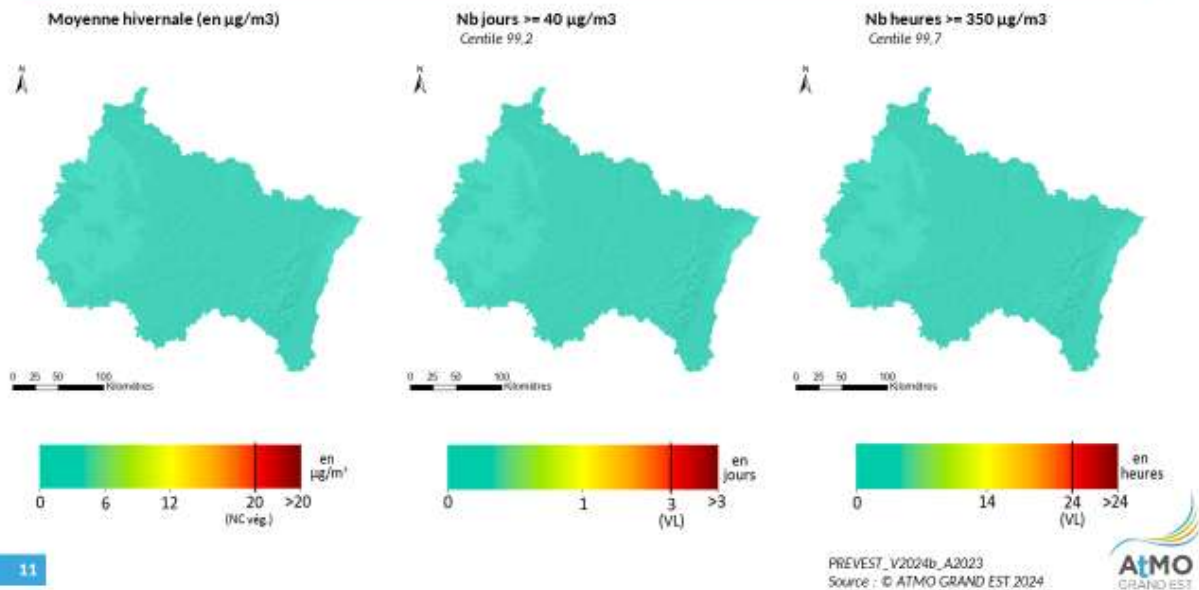
Nombre de maxima journaliers (MH8Hgl) supérieurs à 120 µg/m³ en ozone en moyenne sur 3 ans (2021-2023)



AOT végétation en ozone en moyenne sur 5 ans (2019-2023)



Dioxyde de soufre en 2023



11

Exposition vis-à-vis des valeurs de gestion

CC de Mirecourt Dompre (19 700 hab - 476.80 km² dont 0.00 km² écosystème)							
Polluant	Objectifs environnementaux	Seuil	Années considérées	Population exposée	Superficie exposée	Superficie écosystème exposée	Version
Valeurs réglementaires actuelles							
NO2	en moyenne annuelle	40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
NO2	en moyenne horaire	Jusqu'à 18h sup. à 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
PM10	en moyenne annuelle	40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
PM10	en moyenne journalière	Jusqu'à 35 sup. à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
PM2.5	en moyenne annuelle	25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
Valeurs cibles							
O3	pour la protection de la santé	Jusqu'à 25 sup. à 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en max journalier sur 8h glissantes, calculé sur 3 ans	2021 - 2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
O3	pour la protection de la végétation	AOT40 jusqu'à 18 000 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, calculé sur 5 ans	2010 - 2023			0 km²	PREVEST_V2024b_A2023
Valeurs limites envisagées en 2030							
NO2	en moyenne annuelle	20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
NO2	en moyenne journalière	Jusqu'à 18 sup. à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
NO2	en moyenne horaire	Jusqu'à 1h sup. à 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
PM10	en moyenne annuelle	20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
PM10	en moyenne journalière	Jusqu'à 18 sup. à 45 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
PM2.5	en moyenne annuelle	10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
PM2.5	en moyenne journalière	Jusqu'à 18 sup. à 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
SO2	en moyenne hivernale	20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023
Valeurs cibles envisagées en 2030							
O3	pour la protection de la santé	Jusqu'à 18 sup. à 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en max journalier sur 8h glissantes, calculé sur 3 ans	2021 - 2023	0 hab	0 km²		PREVEST_V2024b_A2023

12

Exposition vis-à-vis des valeurs de gestion

CC de Mirecourt Dompaire (19 700 hab - 476.80 km² dont 0.00 km² écosystème)							
Polluant	Objectifs environnementaux	Seuil	Années considérées	Population exposée	Superficie exposée	Superficie écosystème exposée	Version
Valeur guide OMS	Recommandations OMS						
	NO2	en moyenne horaire	Jusqu'à 1h sup. à 200 µg/m³	2023	0 hab	0 km²	PREVEST_V2024b_A2023
	NO2	en moyenne journalière	Jusqu'à 3j sup. à 25 µg/m³	2023	0 hab	0 km²	PREVEST_V2024b_A2023
	NO2	en moyenne annuelle	10 µg/m³	2023	0 hab	0 km²	PREVEST_V2024b_A2023
	PM10	en moyenne annuelle	15 µg/m³	2023	0 hab	0 km²	PREVEST_V2024b_A2023
	PM10	en moyenne journalière	Jusqu'à 3j sup. à 45 µg/m³	2023	0 hab	0 km²	PREVEST_V2024b_A2023
	PM2.5	en moyenne annuelle	5 µg/m³	2023	19 700 hab	476.80 km²	PREVEST_V2024b_A2023
	PM2.5	en moyenne journalière	Jusqu'à 3j sup. à 15 µg/m³	2023	0 hab	0 km²	PREVEST_V2024b_A2023
	O3	en moyenne sur 8heures	Jusqu'à 3j sup. à 100 µg/m³ en max journalier sur 8h glissantes	2023	19 700 hab	476.80 km²	PREVEST_V2024b_A2023
	O3	en pics saisonnier	50 µg/m³	2023	19 700 hab	476.80 km²	PREVEST_V2024b_A2023

13



Règlementations

Les principales missions et actions mises en œuvre par ATMO Grand Est sont déclinées :

- Des législations et réglementations européennes, nationales et locales.

Les réglementations sont tenues à jour via le lien :

<http://www.atmo-grandest.eu/surveillance-reglementaire>

- Des besoins territoriaux complémentaires des membres et partenaires d'ATMO Grand Est exprimés dans le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air.

Définitions :

- VL = Valeur Limite
- VC = Valeur Cible
- OQ = Objectif de Qualité
- NC vég. = Niveau Critique pour la végétation
- OMS = Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé

14



9.3. Annexe 3 : Mise à jour du plan d'action

Voir document : Evaluation Plan d'Action modifié

